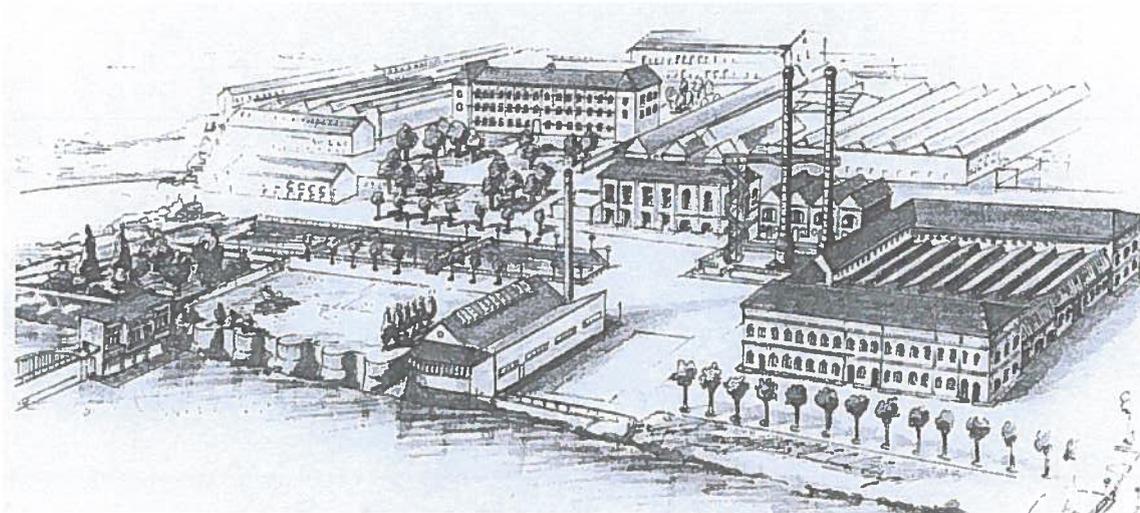


Stage DA3

2007-2008

Mise en valeur du site de « La Manu » à Châtellerault



STROOBANT Chani

AVRIL Guillaume



Mise en valeur du site de « La Manu » à Châtelleraut

Développement local et recomposition urbaine
sur le site de l'ancienne Manufacture d'Armes

Couverture : Vue d'artiste de « La Manu »
Source : *Magazine Châtelleraut Information*, été 1997

Avant-propos

Ce rapport présente un projet individuel d'aménagement, réalisé sur l'espace de l'ancienne manufacture d'armes de Châtelleraut, ville où je suis né et où j'ai effectué une grande partie de ma scolarité.

Il s'agit d'un exercice universitaire reposant sur l'établissement d'un diagnostic qui permet par la suite la formulation de propositions d'aménagement.

Ce travail a véritablement débuté au mois de décembre 2007 pour s'achever en mai 2008.

Le site choisi continue d'avoir une symbolique forte dans l'esprit de la population châtelleraudaise, les usines ayant vu se succéder, par vagues discontinues, plusieurs générations d'hommes et de femmes, dont mon grand-père, qui fut un « manuchard », et ma grand-mère, qui y fut chimiste, notamment pendant l'occupation allemande lors de la seconde guerre mondiale.

Les lieux sont source d'opinions parfois contradictoires entre élus locaux, mais au moment de la rédaction de ce rapport, et dans un contexte d'élections municipales qui a vu la municipalité changer de couleur politique, aucune décision n'a encore été arrêtée quant à leur devenir.

J'ai eu l'occasion de fréquenter assez régulièrement ce site alors que j'étais collégien et lycéen à Châtelleraut, que ce soit dans un cadre scolaire ou à titre privé. Néanmoins je n'y étais plus allé depuis le début de mes études dans l'enseignement supérieur. Je gardais le souvenir de possibles « dysfonctionnements », que j'ai pu vérifier et compléter lors des périodes de pause pédagogiques, approfondissant ma connaissance des lieux et des activités, et découvrant les difficultés et enjeux que représentent une telle démarche, qui demeure cependant très enrichissante.

Avis au lecteur : sauf mention contraire, les photographies figurant dans ce dossier sont des réalisations personnelles. Il n'y a pas de photos de l'espace dévolu au Centre des Archives de l'Armement, car cela demande une autorisation nécessitant une démarche administrative particulière, néanmoins un plan masse détaillé des lieux est présenté en annexe.

Remerciements

Ce travail n'a pu être réalisé que grâce à la participation des personnes que j'ai rencontrées ou contactées et qui ont bien voulu me renseigner et me consacrer un peu de leur temps.

A ce titre, je tiens à remercier :

- 1 Ma tutrice, Chani STROOBANT, pour ses conseils et encouragements.
- 1 Les services et le personnel de la Mairie de Châtelleraut, et tout particulièrement :
 - M. Michel GUERIN, 1^{er} adjoint au maire chargé de l'urbanisme
 - Mme Pascale RAYNAUD, responsable du Service Urbanisme et Gestion Foncière
 - M. Pascal BORDERIEUX, directeur des Archives Municipales de la ville de Châtelleraut

pour leur disponibilité et leurs conseils.

- 1 La Bibliothèque municipale de Châtelleraut
- 1 L'Office du tourisme du Pays Châtelleraudais
- 1 Le bureau châtelleraudais du Conseil Général de la Vienne

Dans le quartier de Châteauneuf :

- 1 La Maison pour Tous
- 1 La MJC des Renardières

Sur le site de l'ancienne Manufacture :

- 1 M. Christophe POUPARD, chargé de direction et responsable formation de l'AFPA¹ Nord Vienne
- 1 Mme Martine DESTOUCHES, responsable du bureau des publics, de la valorisation et de la communication du Centre des Archives de l'Armement
- 1 Mme Stéphanie DUBOIS-BLANCHARD, coordinatrice pédagogique de l'ENCC (*Ecole Nationale du Cirque de Châtelleraut*)

pour leur amabilité et les informations qu'ils m'ont fournis.

- 1 Le Musée Auto-Moto-Vélo
- 1 Les clubs sportifs et la patinoire

Enfin je remercie mes parents qui m'ont soutenu tout au long de l'élaboration de cette étude.

¹ AFPA : Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes

Sommaire

Avant-propos	3
Remerciements.....	4
Introduction	6
I. Localisation et contexte	8
A. Présentation de la commune de Châtelleraut	8
1. Situation géographique, données administratives	8
2. Histoire de la ville	10
3. Structures et tendances démographiques	11
4. Caractéristiques de l'habitat.....	13
5. Activités économiques	14
6. Patrimoine et tourisme	15
B. Le quartier de Châteauneuf.....	16
II. La « Manu » d'hier : historique du projet	19
A. 150 ans d'histoire industrielle	19
B. Le « monde » manuchard et les fêtes ouvrières.....	22
C. Impact de l'implantation sur la physionomie urbaine	24
III. La « Manu » d'aujourd'hui : éléments de diagnostic	27
A. Propriétés de l'Etat et d'EDF.....	29
B. Propriétés de la CAPC.....	31
C. Atouts et dysfonctionnements.....	38
D. Enjeux d'aménagement.....	40
IV. Propositions d'aménagement.....	42
A. Le devenir du bâtiment de l'Horloge	42
B. Le sort du Musée Auto-Moto-Vélo	42
C. Création d'un nouveau lieu de vie	43
D. Embellissements des espaces non-bâties.....	45
Conclusion	47
Références bibliographiques	48
Annexes et documents complémentaires.....	49

Introduction

Châtelleraut, située sur la Vienne, bénéficie d'une situation géographique privilégiée à mi-distance entre Paris et Bordeaux, point de passage entre la Touraine et le Poitou, sur l'axe européen Nord-Sud.

La ville s'est construite une identité au fil des siècles. Il faut remonter au 10^{ème} pour trouver les traces d'occupation humaine fondant la ville sur le territoire mais c'est surtout au 15^{ème} siècle que son développement prendra de l'ampleur. De ce passé, la ville a hérité d'une culture, d'une identité, d'un patrimoine encore présent aujourd'hui : noyau historique issu du Moyen-âge, plusieurs bâtiments au sein du centre-ville (Musée Sully, Maison Descartes, Château...) et le site emblématique de « la Manu », en grande partie laissé à l'état de friche industrielle pendant une vingtaine d'années après sa fermeture en 1968.

L'histoire récente de Châtelleraut est fortement liée à l'histoire et à l'évolution de la Manufacture d'Armes.

C'est essentiellement son activité qui a façonné la ville au fil du 19^{ème} siècle, notamment par l'importance économique qu'elle avait dans la ville et même au-delà: elle a employé jusqu'à 8000 personnes. La ville est aujourd'hui encore un des premiers pôles industriels du Poitou-Charentes.

Cet espace, comme d'autres analogues en France et en Europe, a fait l'objet de tentatives de reconversion, rénovation et réhabilitation, plus ou moins fructueuses, mais il souffre aujourd'hui d'une perte d'identité et d'une carence dans la planification de la localisation et de la valorisation des activités. Ce projet ambitieux, après présentation et analyse des lieux, d'apporter des éléments de réponse à ces dysfonctionnements.

1^{ère} PARTIE :

LOCALISATION ET CONTEXTE

I – Localisation et contexte

A – Présentation de la commune de Châtelleraut

1 – Situation géographique, données administratives

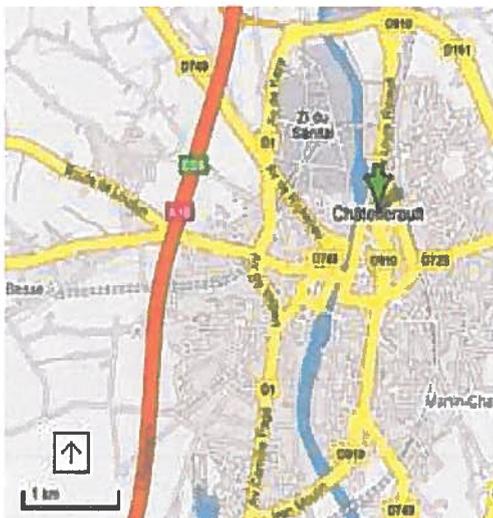
Châtelleraut, (*localisation sur la carte ci-contre*), ville de l'ouest de la France, au nord de la région Poitou-Charentes, est le chef-lieu d'arrondissement du département de la Vienne, dont elle est la deuxième ville en taille après Poitiers.

Elle se trouve à 35 km au nord de Poitiers, et à 70 km au sud de Tours sur l'axe SEA (Sud Europe Atlantique).

Située à la confluence de quatre rivières : la Vienne, le Clain, l'Envigne et l'Ozon, elle s'étend sur près de 5 193 hectares.



Localisation de la commune
Source : Google Maps France



Desserte de la ville
Source : Google Maps France

La ville bénéficie de facilités de communication : elle est desservie par l'A10, via les échangeurs 26 et 27 qui remplissent déjà, de manière efficace, les fonctions de grand transit et d'ouverture du territoire châtelleraudais sur l'extérieur et par la ligne SNCF Paris-Bordeaux qui la met à 1h20 de Paris-Montparnasse en TGV (six arrêts quotidiens dans les deux sens).

L'accessibilité à ces deux grandes infrastructures est un facteur essentiel pour les échanges avec les réseaux des moyennes et grandes villes.

L'autoroute, premier axe de desserte de la commune, ouvre sur des secteurs de vocation variés, tels que la forêt domaniale ou les sites d'activités économiques.

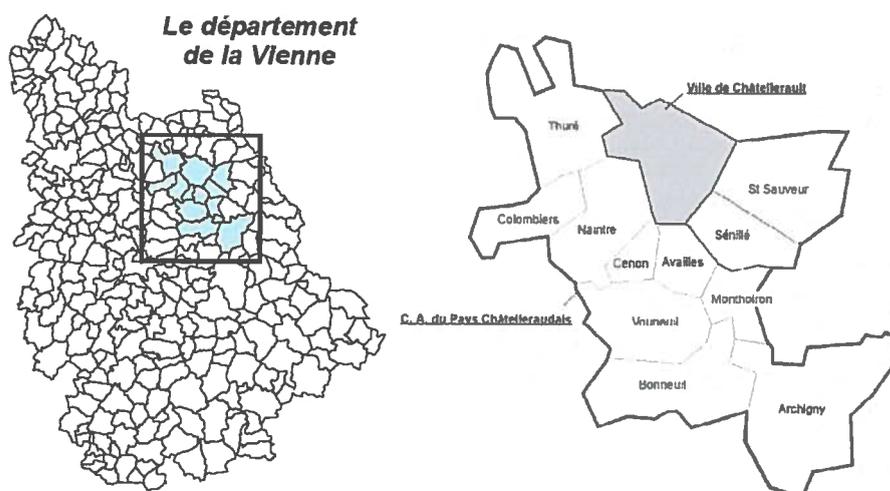
La RN 10 permet l'entrée, la traversée et l'accès au cœur de la ville.

Il est relativement simple de rejoindre Châtelleraut par avion : Poitiers (à 30 km) est dotée d'un aéroport international et l'aéroport de Châtelleraut est doté d'une piste en dur pour l'aviation de tourisme et d'affaires.

La commune est découpée en 3 cantons englobant des communes avoisinantes : le canton de **Châtelleraut-Nord** comprenant une partie de Châtelleraut et Saint-Sauveur ; le canton de **Châtelleraut-Ouest** comprenant une partie de la commune, Colombiers et Thuré ; le canton de **Châtelleraut-Sud** comprenant une partie de la commune, Naintré et Senillé ; qui représentent environ 44 800 habitants.

Châtelleraut fait partie de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (CAPC) (*Superficie* : 378 km² ; *Densité* : 140 hab/km²) ainsi que 11 autres communes : Archigny, Avoilles-en-Châtelleraut, Bonneuil-Matours, Cenon-sur-Vienne, Colombiers, Montholron, Naintré, Saint-Sauveur, Senillé, Thuré, Vouneuil-sur-Vienne, soit un total d'environ 53 000 habitants.

Cartes schématiques du découpage de la
Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais



Sources : Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne et Mairie de Châtelleraut

Châtelleraut est jumelée avec 7 villes étrangères, ce qui permet des échanges de cultures, d'expériences dans tous les domaines de la vie locale, de traditions, de projets.

-  - Velbert (Allemagne) depuis 1965
-  - Kaya (Burkina Faso) depuis 1976
-  - Corby (Angleterre) depuis 1979
-  - Comté de Kent-Sud (Canada) depuis 1984
-  - Castellón de la Plana (Espagne) depuis 1987
-  - Hamilton (Écosse) depuis 1993
-  - Piła (Pologne) depuis 1994

2 – Histoire de la ville

La ville de Châtellerault fut fondée vers 952 par un seigneur, le vicomte d'Airaud, décrétant cette vicomté propriété héréditaire, et installant son château sur ces terres, *Castrum Airdi* en latin, vraisemblablement grâce aux habitants vivant sur le site du "Vieux-Poitiers", dévasté par les nombreuses invasions de l'époque. Les deux mots *Castrum Airdi* deviendront Castel Airaud, puis Châtel Araud, puis le nom actuel de la ville après contraction.

Au XI^e siècle, la cité revient par alliance à la famille des Rochefoucault. Après avoir été attaquée et pillée par les bretons de Bertrand du Guesclin en 1370, la vicomté de Châtellerault est rattachée au domaine royal en 1482. En 1487, Charles VII offre la vicomté à Jean d'Armagnac. En 1505, c'est Anne de France, duchesse de Bourbon, qui en prend la possession.

François I^{er} élève la vicomté au rang de duché au profit de François de Bourbon en 1514. En 1531, la cité est attaquée brièvement par la peste. En 1549, Henri II cède le duché au comte écossais James Hamilton, qu'il confie à son fils, le comte d'Arran, qui y instaure le protestantisme. En 1575, Châtellerault devient une commune.

En 1597 et 1598, l'Assemblée des réformés de France y rédige l'Édit de Nantes (qui aurait donc dû s'appeler Edit de Châtellerault).

La ville est touchée par une terrible épidémie de peste noire en 1630...

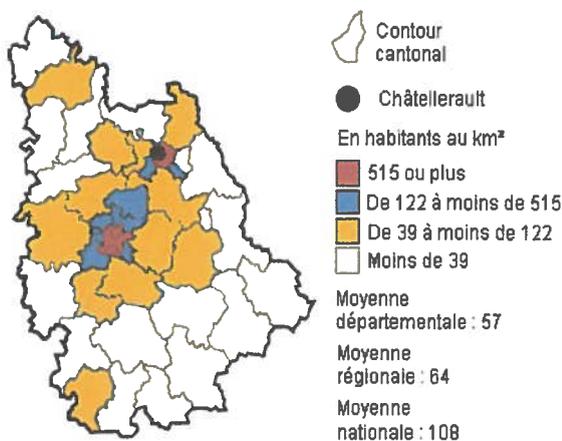
Plus récemment, au XIX^e siècle, la ville jusqu'alors très « bourgeoise », prit un nouveau tournant avec l'implantation, sur les bords de la Vienne, de la Manufacture d'Armes.

Châtellerault a vu le passage de nombreuses personnalités et figures de notre histoire comme Aénor de Châtellerault (1103-1130), mère d'Aliénor d'Aquitaine ; Jean II de Harcourt (1240-1302), vicomte de Châtellerault et maréchal de France ; Clément Janequin (1485-1558), prêtre et compositeur, qui y est né ; René Descartes (1596-1650), qui y a passé son enfance, sa famille étant originaire de la ville ; Jean de La Fontaine (1621-1695) ; Rodolphe Salis (1851-1897), fondateur du cabaret parisien "Le Chat Noir" en 1881, né et décédé à Châtellerault ; Raoul Péret (1870-1942), homme politique né à Châtellerault, député de la Vienne, président de l'Assemblée nationale et ministre de la Justice puis des Finances ; Camille Guérin (1872-1961), chercheur, co-découvreur du vaccin du B.C.G. ; Luc Montagnier (1932-), virologue, professeur à l'institut Pasteur, directeur du laboratoire qui a découvert en 1983 le VIH ; Edith Cresson (1934-), femme politique, économiste, premier ministre de mai 1991 à avril 1992, commissaire européen de 1994 à 1999, maire de la commune de 1983 à 1997.

3 – Structures et tendances démographiques

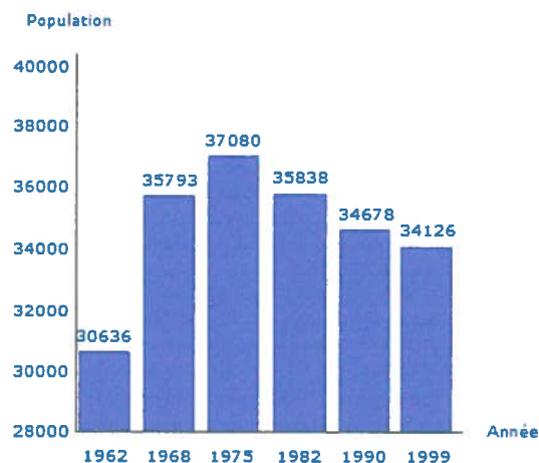
Au 8 mars 1999, Châtelleraut compte 34 126 habitants : 16 154 hommes et 17 972 femmes, en légère baisse par rapport au recensement précédent, soit une densité de 657 habitants au km².

Densité de population dans le département de la Vienne



Source : Mairie de Châtelleraut

Evolution démographique de la population châtelleraudaise depuis 1962



Source : Insee, recensements de la population

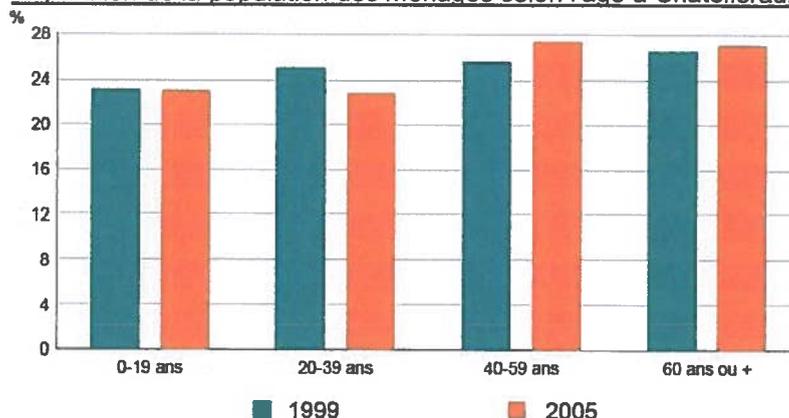
L'INSEE² estime la population actuelle de la commune à 34 000 habitants (estimation issue d'enquêtes annuelles de recensement en 2004, 2005 et 2006).

La commune de Châtelleraut connaît une perte continue de population depuis 25 ans (environ 3.000 habitants soit 8%), essentiellement due au contexte de desserrement urbain à l'échelle de l'agglomération et à l'attractivité résidentielle accrue des communes périphériques : croissance démographique importante allant jusqu'à +15 % entre 2 recensements sur la première couronne.

La période récente (dernière période intercensitaire 1990-1999) marque cependant une tendance vers la stabilisation des indicateurs démographiques : un solde naturel (légèrement positif) et un solde migratoire (légèrement négatif) qui convergent vers 0 ainsi qu'une attractivité relativement maintenue de la ville-centre pour les arrivants extérieurs au département du fait de son poids économique et l'offre en équipements : Châtelleraut accueille ainsi près de 40% des nouveaux arrivants dans la Vienne.

² INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Répartition de la population des ménages selon l'âge à Châtelleraut



Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006

La tendance qui se dessine fait craindre un vieillissement accentué de la population à moyen terme (classes d'âges jeunes non renouvelées). La population de la commune de Châtelleraut ainsi que celle de la CAPC sont, en moyenne, proportionnellement plus âgée que celle du département.

La diminution de la population des ménages, passée de 33 425 en 1999 à 32 689 en 2005, soit une perte de 556 personnes (baisse de 1,7%) et la réduction de leur taille sont également des indicateurs de la faible dynamique démographique actuelle.

La répartition et l'évolution de la population par catégories sociales marquent fortement le contexte châtelleraudais, tant à l'échelle de l'agglomération qu'au niveau des différents quartiers.

80 % des bénéficiaires du RMI du bassin d'habitat habitent la ville-centre. En 1999, 11 860 personnes travaillent et on dénombre 2.370 chômeurs (au sens INSEE) sur Châtelleraut, soit 16,6% de la population active, alors que ce taux est d'environ 10% sur les communes périphériques.

Ainsi le taux d'activité est en diminution régulière (- 1,5 points entre 1982 et 1999) et apparaît nettement plus faible sur Châtelleraut (41,6%) que sur l'ensemble du bassin d'habitat (45%).

Parmi les personnes qui ont un emploi, 1 057 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint ; les 10 803 autres sont salariées. La plupart de ces actifs exercent dans la commune ; 3 102 personnes vont travailler en dehors.

4 – Caractéristiques de l'habitat

La ville possède une identité affirmée de "petite ville" ou de "ville rurale", le territoire châtelleraudais se caractérise lui par une diversité de typologies et d'images urbaines, ainsi des contrastes forts apparaissent entre :

- des quartiers centraux denses
- des quartiers Sud marqués par la prédominance de l'habitat social
- des secteurs péricentraux à dominante pavillonnaire, pour certains en net vieillissement de la population
- des bourgs ruraux

Entre 1982 et 1999, le parc de logements global a augmenté de 11% malgré la baisse tendancielle de la population. Cette hausse se répartit entre :

- une croissance à taux moyen du nombre de résidences principales (+ 887), insuffisante pour couvrir la baisse de la taille moyenne des ménages sur la même période,
- une forte augmentation du nombre de logements vacants (+ 377), malgré la poursuite au cours des années 80 et 90 des politiques publiques d'aide à la restauration et à la rénovation de l'habitat.

Près de 1 650 logements vacants sont comptabilisés, soit un taux de vacance global de 9,6 %. Ils sont principalement localisés en Centre-ville (386), et à Châteauneuf (238). En revanche, la vacance apparaît négligeable dans les quartiers résidentiels au Sud-Ouest et à l'Est de la commune.

Au sein du parc de résidences principales, la majorité est constituée de maisons individuelles (61,3%). La répartition entre propriétaires-occupants et locataires est globalement équivalente : une faible majorité des habitants de la commune est propriétaire de son logement : 51% des ménages contre 28% de propriétaires-occupants à Poitiers.

Châtelleraut est la seule commune de l'agglomération dans cette configuration, ce qui s'explique notamment par la concentration des logements locatifs sociaux sur le centre-ville (entre autoroute et voie ferrée). Le parc social représentait 3 800 logements en 1999, soit ¼ du parc total de la commune.

Sur l'agglomération châtelleraudaise, la production récente de logements sociaux connaît une double évolution :

- une croissance du parc social en individuel nettement plus rapide que celui en mode collectif. Sur la seule ville de Châtelleraut, le nombre de logements individuels sociaux a ainsi progressé de 169% en 10 ans (pour un parc de 840 logements en 1999), une évolution qui correspond à une volonté de rééquilibrage,
- parallèlement une augmentation de la taille moyenne des logements réalisés : le T3 est le plus demandé.

5 – Activités économiques

Le Châtelleraudais est un pôle d'emploi majeur du département et de la région (35.000 emplois).

Les établissements industriels sont omniprésents avec près d'un emploi sur deux, principalement dans la mécanique, l'équipement automobile et l'aéronautique (4ème pôle aéronautique français). Le tertiaire et l'agriculture restent assez faibles.

Quatre établissements de 500 salariés et plus sont installés sur la commune même de Châtelleraut. Ils emploient 2 770 salariés.

Contexte de l'emploi sur la commune

<i>Données RGP INSEE</i>	1982	1990	1999
Population active	15 452	14 905	14 230
Taux d'activité	43%	42.9%	41.6%
Nombre de chômeurs	1.997	2.336	2.370
Taux de chômage	12.9%	15.7%	16.6%
Population active travaillant sur la commune	89%	81%	74%

Définition INSEE de la population active : elle comprend la population ayant un emploi ainsi que les chômeurs. Depuis 1990, les statistiques incluent également les militaires du contingent.

Source : Service économique - CAPC

D'après les données socio-économiques, on constate :

- Une diminution sensible du taux d'activité communale.

Le taux d'activité était de 41,6% en 1999. Par comparaison, ce taux est en augmentation sur le reste du bassin châtelleraudais, et atteint 45 % cette même année contre 44 % en 1990.

- Une augmentation mécanique du taux de chômage, qui traduit en réalité une stabilité globale du nombre de demandeurs d'emploi depuis 10 ans, avec de fortes disparités selon les quartiers.

A l'échelle du bassin d'habitat, on constate une stabilité du taux de chômage, voire une baisse pour les communes en forte progression démographique. On observe également une baisse régulière du nombre et de la proportion d'actifs résidant et travaillant à Châtelleraut, de 89 % en 1982 à 74 % en 1999. 2 causes cumulatives peuvent être avancées pour expliquer ce phénomène : l'émergence ou le développement de pôles économiques dans les communes périphériques et une moindre attractivité résidentielle de Châtelleraut.

6 – Patrimoine et tourisme

Située au seuil du Poitou et aux confluents de 4 rivières, la CAPC profite des richesses historiques et culturelles de la vallée de la Vienne et possède sur son territoire un environnement riche et varié, dont une forêt domaniale (forêt de Moulière), une réserve naturelle (Le Pinail), plusieurs parcs de loisirs...

Parmi les sites touristiques remarquables, on peut citer :

- Monuments : Manufacture d'armes à Châtelleraut, Théâtre gallo-romain du Vieux-Poitiers à Naintré, Echiquier de la bataille de Poitiers à Vouneuil-sur-Vienne, Abbaye de l'Étoile à Archigny...
- Musées : Musée Sully à Châtelleraut, Ferme Acadienne à Archigny, Musée Auto-Moto-Vélo à Châtelleraut
- Sites naturels : Ecologia/Moulin de Chitré à Vouneuil-sur-Vienne, Réserve naturelle du Pinail à Vouneuil-sur-Vienne, Forêt de Moulière, Maison de la Nature à Vouneuil-sur-Vienne, Forêt et lac de Châtelleraut...

A l'époque médiévale et encore aujourd'hui, la cité prend une place très importante dans le Pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle puisqu'elle est une ville étape du Poitou avec comme élément principal l'église Saint-Jacques.

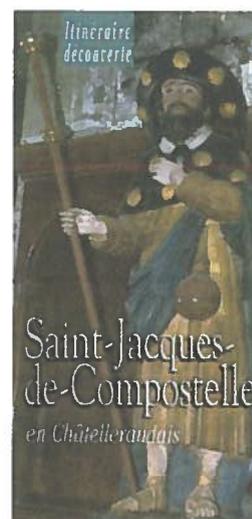
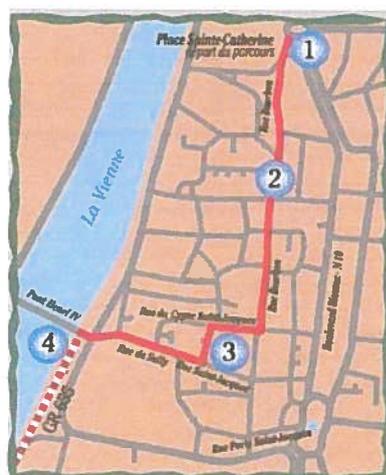
L'une des quatre voies majeures du pèlerinage, « la via Turonensis » part de Paris et traverse le Pays Châtelleraudais.

Venant de Tours, les pèlerins font étape dans la ville pour passer la nuit, se ravitailler et se recueillir dans l'église Saint-Jacques avant de reprendre la route qui les conduit par l'ancienne voie romaine jusqu'à Poitiers.

Les étapes de l'itinéraire :

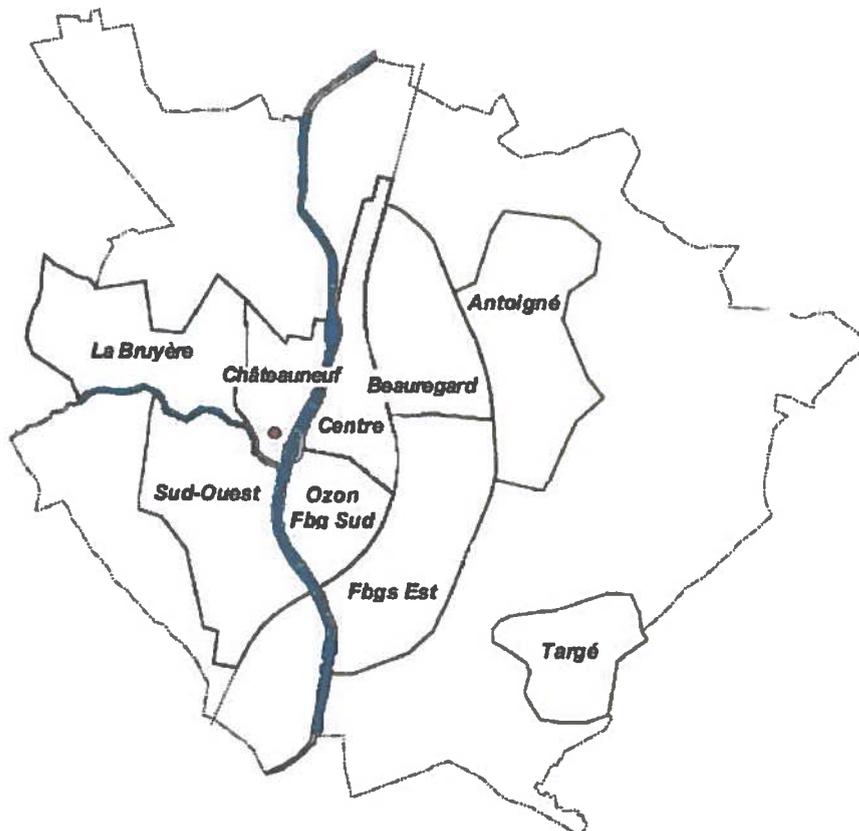
- 1- Place Sainte-Catherine
- 2- Rue Bourbon
- 3- Eglise Saint-Jacques
- 4- La Vienne

Plan du tracé de l'itinéraire découverte :



B – Le quartier de Châteauneuf

Carte du découpage de la commune en 9 grands secteurs d'habitat en cohérence avec les logiques urbaines et fonctionnelles



Réalisation : Guillaume AVRIL, orientation Nord, le point rouge matérialise l'emplacement du site de la Manu sur lequel porte l'étude.

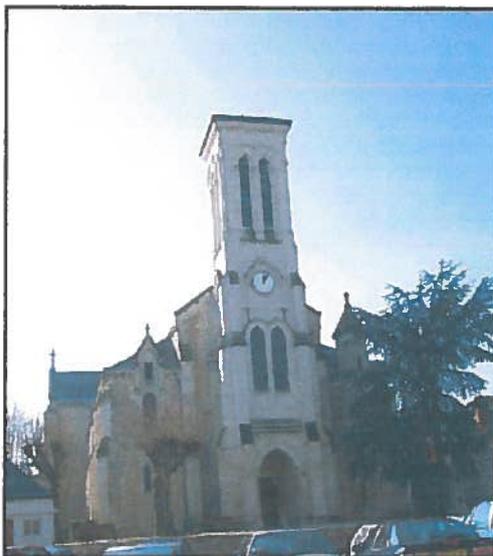
Le territoire châtelleraudais est un ensemble de quartiers aux typologies très contrastées. Selon ce découpage, les grands quartiers les plus peuplés sont le secteur Sud-Ouest (6.700 habitants), le secteur d'Ozon (6.500 habitants) et le centre-ville (5.700 habitants).

A l'échelle des quartiers, les taux de chômage sont nettement au dessus de la moyenne communale à Ozon (40 % à Ozon-Est), Jean Moulin et Châteauneuf. Au contraire, il sont faibles sur les secteurs résidentiels d'Antoinné, de Targé et de la Forêt (8 à 10 %).

Les disparités sont également notables en ce qui concerne la taille des ménages dans chaque secteur, avec des chiffres élevés à Antoinné, Targé et Ozon (2.4 à 2.6 pers/ménages), tandis qu'ils sont caractéristiques des quartiers centraux denses en Centre-ville et à Châteauneuf (1.8 à 2.0 pers/ménages).

Les quartiers Centre-ville et Châteauneuf ont un important parc ancien : + de 50 % achevé avant 1948, des secteurs qui concentrent toutefois une large part des réalisations récentes 1990-1999 (de 240 à 295 logements sur chacun des secteurs). C'est le pont Henri IV, et ses deux tours majestueuses (antérieur à la création du site de la Manufacture), qui relie les deux quartiers centraux.

Châteauneuf est le quartier qui s'est développé sur la rive gauche autour de la Manufacture d'Armes, fleuron de l'industrie châtelleraudaise jusqu'en 1968. Il a été créé pour loger les ouvriers (ils étaient plus de 8.000 en 1940). La morphologie urbaine de ce quartier est différente de celle du centre ville historique : il s'agit principalement de lotissements ouvriers : maisons de ville R+1 (avec commerces en rez-de-chaussée pour la rue principale), toitures en ardoises, façades le plus souvent enduites. La qualité architecturale est très hétérogène.



Eglise Saint Jean l'Evangeliste, de style gothique bénéficie d'un espace public ayant récemment été réaménagé. Elle matérialise le centre de vie de Chateauneuf

Source : PLU de Châtelleraut

Au contraire du centre ville, Châteauneuf est tourné vers la Vienne. Les quais jouent le rôle d'espace tampon entre l'urbanisation et la Vienne et invitent les habitants à venir s'approprier cet espace d'entre-deux. Deux bâtiments viennent y structurer l'espace urbain : les deux châteaux d'eau et la manufacture et ses cheminées : ce sont des éléments majeurs du paysage et de repères dans la ville.

Malgré la réutilisation du site de la Manufacture - patinoire, musée, école nationale du cirque – le quartier ne retrouve pas une réelle dynamique.

2^{ème} PARTIE :

LA « MANU » D'HIER : HISTORIQUE DU PROJET

II – La « Manu » d’hier : historique du projet

A – 150 ans d’histoire industrielle

La Manufacture d’armes de Châtellerault a été créée par une ordonnance royale du 14 juillet 1819 sur les bords de la Vienne pour produire des armes blanches. Le site fut choisi en raison de sa situation facilement accessible au cœur du Centre-Ouest et d’une tradition métallurgique, l’industrie de la coutellerie, facilitant le recrutement d’une main-d’œuvre qualifiée.

Les travaux de construction débutent en 1820 sous la direction de M. Ledard et M. Guillebon par le bâtiment d’administration, cinq ateliers sur le bord de la Vienne et des logements d’ouvriers dans la partie nord. Les autres ateliers ont été conçus par des ingénieurs militaires chargés du Service des bâtiments.

Jusqu’à sa fermeture en 1968, le site ne cessa de se modifier par l’adjonction ou la transformation de bâtiments que l’on adaptait à l’évolution des productions.

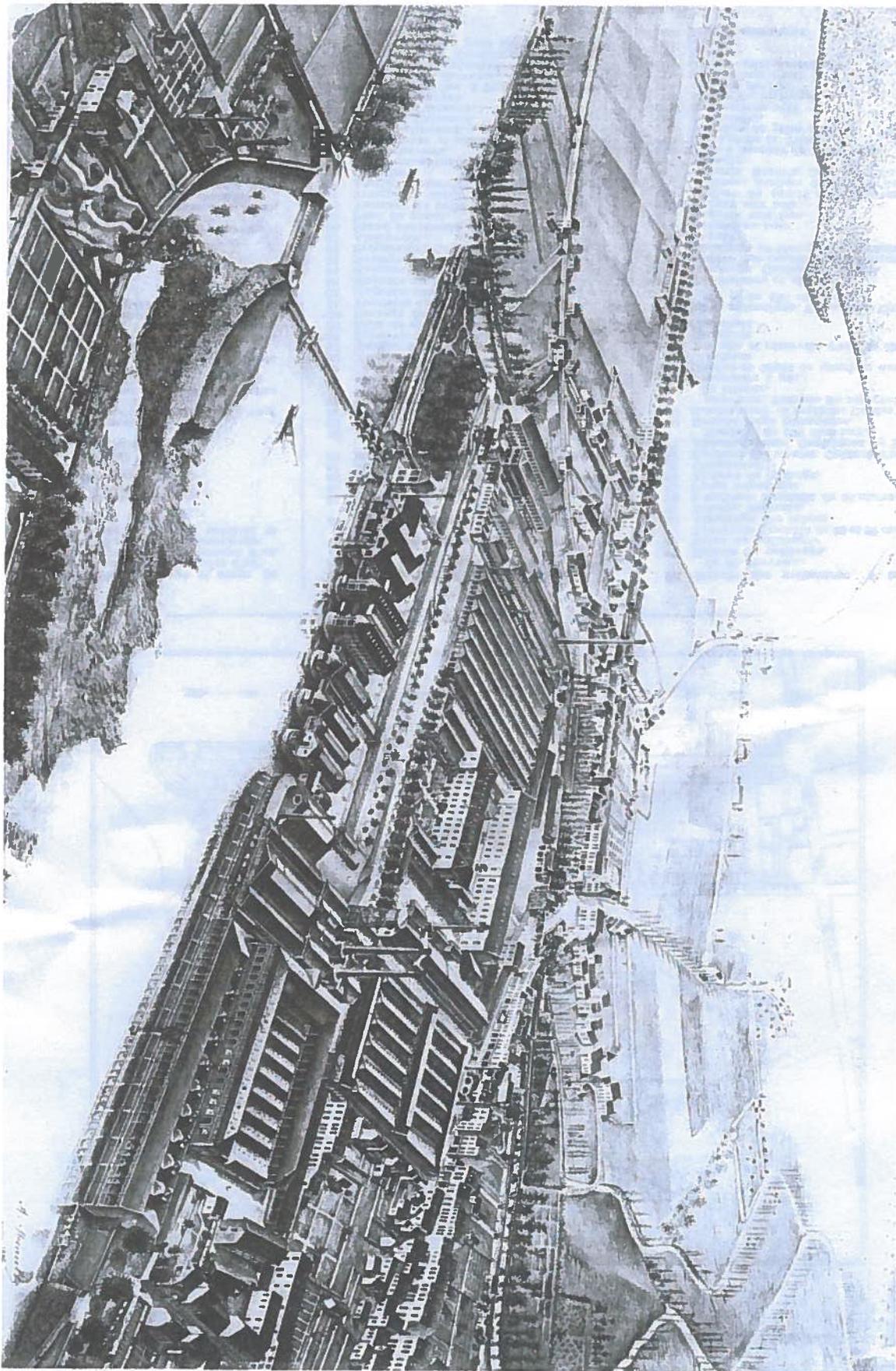
A partir des années 1830 y sont fabriquées des armes à feu, puis du matériel d’artillerie et des missiles. L’introduction de nouveaux procédés mécaniques de fabrication et l’augmentation des effectifs entre 1830 et 1880 entraînent la transformation et la construction de nombreux ateliers. En 1844, il y a la mise en place d’une turbine Fourneyron, puis vers 1850, le remplacement de deux autres roues par des turbines.

Entre 1886 et 1891, pour la fabrication du fusil Lebel, de nombreux bâtiments sont démolis et remplacés par de nouvelles constructions. Les nouveaux modes de production et la mise en œuvre de matériaux tels que la fonte, le verre et la brique ont généré de grandes nappes de sheds, des hangars de type halle, des bâtiments abritant la force motrice (chaudières, puis générateurs à vapeur), ainsi que de hautes cheminées, modifiant très fortement le plan d’origine. A partir de 1914, de nouveaux modules en béton et verre font leur apparition. De 1914 à 1921, on y construit une centrale thermique et une centrale hydroélectrique.

L’usine compte 40 ouvriers à ses débuts et 7000 durant la Seconde Guerre mondiale, elle est alors l’une des plus importantes usines d’armement d’Europe.

Dans les années 1950, on reconstruit les bâtiments endommagés durant la Seconde Guerre mondiale et certains ateliers vétustes, tandis que l’on en modernise d’autres.

Ci-après : Vue d’artiste de la manufacture à la fin du 19^{ème} siècle.
Source : Archives Municipales.



Récapitulatif des grandes étapes de la production de la manufacture d'armes de Châtellerault (1819-1968):

- 14 juillet 1819 – Ordonnance royale portant création de la manufacture
- 1821 – Début de la fabrication des armes blanches (sabre Mle 1816)
- 1831 – Début de la fabrication des armes à feu
- 1866 – Fusil Chassepot
- 1886 – Fusil Lebel
- 1887/1888 – Introduction de l'électricité
- 1891 – Fusil russe
- 1925 – Fusil-mitrailleur Mle 1924
- 1937 – Arrêt officiel de la production d'armes blanches
- 1940-1942 – Fabrication d'équipement civil
- 1942-1944 – fabrication de pièces au profit de l'occupant
- 1946 – Fusil de chasse M.A.C
- 1947-1962 – Ateliers de réparation de voitures
- 1951 – Pistolet mitrailleur Mle 1949
- 1953 – Pistolet automatique Mle 1950
- 31 octobre 1968 – Fermeture définitive

La ville vit au rythme de la Manufacture, c'est pourquoi lorsque celle-ci est menacée de fermeture, la mobilisation est grande. Cette éventualité est envisagée dès 1950 et un premier comité de défense s'organise. Pourtant les commandes seront constantes jusqu'en 1963.

A la reconstruction (réparation de wagons de marchandises ou de métiers à tisser) succèdent les guerres coloniales d'Indochine ou d'Algérie qui perpétuent la production d'armes notamment de lances flammes, mortiers ou de missiles.



Mais des compressions de personnel sont envisagées et les locaux sont peu à peu fermés. Ainsi 30 000m² servent d'entrepôt aux pièces de la fusée Howks de l'OTAN en 1963, l'annexe de la Brelandière est liquidée en 1964, les forges sont fermées en 1966 et le 3 avril 1967, les sirènes qui s'entendaient dans toute la ville, réglant l'entrée et la sortie des ouvriers, se taisent. La fermeture définitive a lieu le 1^{er} novembre 1968. Ce jour-là, la sirène sonne une dernière fois et le personnel observe une minute de silence puis, en défilé, il se rend jusqu'à l'église Saint-Jean l'Evangéliste où le curé a permis d'actionner la grosse cloche russe, offerte par le tsar Nicolas II en remerciement du travail des ouvriers.

B – Le « monde » manuchard et les fêtes ouvrières

Si la Manu est au cœur de la ville, elle a aussi été pendant longtemps au cœur de la vie des châtelleraudais.

Le quartier de Châteauneuf au début du XIX^{ème} siècle est le quartier populaire de Châtelleraut. Son habitat y est très dense, disparate et vétuste. La question du logement ouvrier était un problème essentiel : insalubrité chronique, promiscuité accrue aux temps forts de production. Le faubourg est comparé à une ruche, en référence au flot des ouvriers aux heures d'embauche et de sortie, à l'activité laborieuse et, au moment des fêtes, à l'animation débordante...

Ouvriers de la manufacture réunis sur la place du marché de Châteauneuf



Source : Coutumes en Vienne, collection La Boulite, 1992

La manufacture, de par sa concentration ouvrière importante, pouvant atteindre 3 000 personnes en temps de paix, le double en tant de guerre, a engendré les conditions d'existence d'un esprit ouvrier et d'une identité propre à ce véritable groupe social, à ce monde « manuchard ».

Dans des conditions particulièrement dures, à l'encadrement militaire rigoureux, la musique a été la première forme « d'évasion » du monde du travail : création d'un cercle musical des ouvriers de la manufacture en 1877. Un cercle catholique d'ouvriers est également créé et dispense des activités récréatives, en particulier par le biais de « La Patriote », qui groupe « Fanfare » et « Gymnastique ». Parallèlement à ce mouvement confessionnel, la forme laïque

de la société récréative, « La Châtelleraudaise », se développe à partir de 1884. Elle sera la clef de voûte des animations du quartier de Châteauneuf.

Un réseau associatif se dessine peu à peu et un cycle festif ouvrier s'organise. Ainsi, sur le temps d'une année, il comprend successivement :

- la sortie de Mai : associée au traditionnel « lait de Mai », rassemblement de toutes les sociétés musicales et sportives. La sortie se fait autour du faubourg de Châteauneuf, les lieux de rendez-vous des groupes sont situés dans les zones limitrophes. Ils convergent vers le « Bal de la Cité » et le « Palais des Fêtes », les 2 établissements festifs les plus importants de la rive gauche. De là part un cortège qui traverse le quartier de Châteauneuf, franchit le pont Henri-IV et rejoint la mairie.

- la fête de quartier : instituée en 1909, d'abord fête de « bienfaisance » puis à partir de 1911 de multiples concours recueillant un grand succès populaire. Cette fête de Châteauneuf affirme l'identité du quartier vis-à-vis de lui-même mais nouveauté, aussi vis-à-vis du centre-ville, géographiquement et idéologiquement opposé, dans le cadre d'une rivalité rive droite/rive gauche.

Le programme se compose d'une retraite aux flambeaux, suivie d'un bal le samedi-soir et d'un grand défilé le dimanche après-midi (concerts, jeux, concours...). Les festivités sont clôturées par un feu d'artifice

- les concours de pêche : organisés à la belle saison par les sociétés de pêche locales « La Matinale » et « La Fraternelle », puis également par « La Châtelleraudaise » après la première guerre mondiale.

La pêche au saumon a lieu en aval du barrage de la manufacture, la pêche en amateur s'organise depuis le pont Neuf tout proche ou sur le pont Henri-IV.

- les banquets de fin d'année : l'occasion de rassemblements annuels pour certaines catégories ouvrières de la manufacture, en particulier les immatriculés, représentant la partie la plus qualifiée des ouvriers.

Ces fêtes apportent cohésion et unité de groupe, elles sont l'occasion de se côtoyer, de se parler, éventuellement de chahuter. Le défilé est une composante essentielle de la fête ouvrière, empruntant toujours le même parcours : traversée du quartier de Châteauneuf par l'artère centrale, la Grand'Rue, passage devant la manufacture. Il peut parfois être révélateur des tensions rive droite/ rive gauche, par sociétés musicales interposées.

Il y a une forte adhésion ouvrière à la fabrication de chars décorés, dont le char de la manufacture constitue le clou de ce genre de manifestation.

La fête de Châteauneuf exprime les valeurs liées au travail et aux loisirs ouvriers, mais aussi les aspirations à l'élévation sociale.

C – Impact de l'implantation sur la physionomie urbaine

L'implantation de la manufacture d'armes eut un impact très important sur la destinée de Châtelleraut. Située au cœur d'une région agricole, la petite ville artisanale et commerciale est devenue un centre industriel attractif.

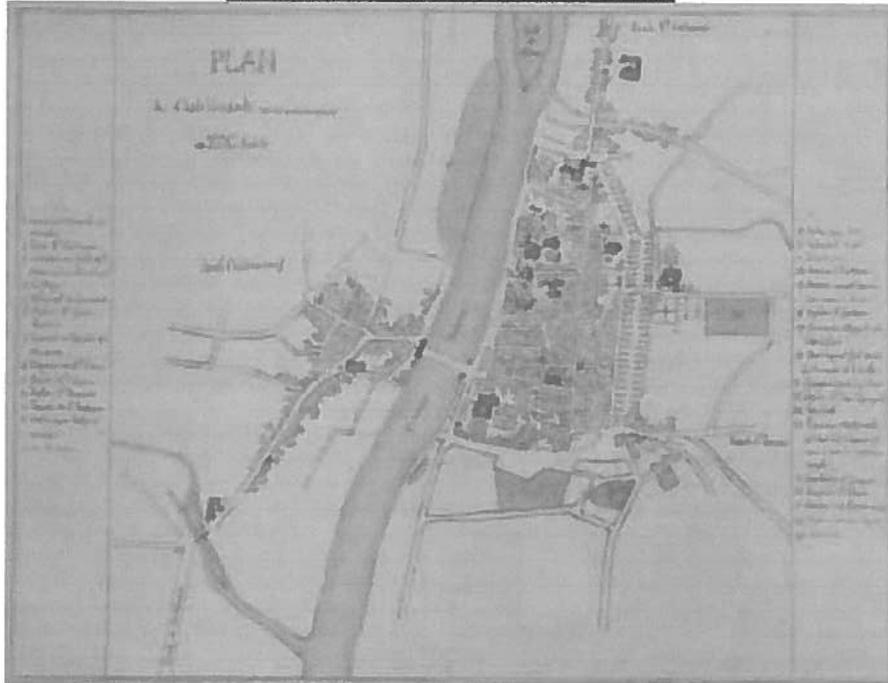
La physionomie urbaine a été fortement modifiée, notamment par une population qui, de 9524 habitants en 1821, a doublé à la fin du XX^{ème} siècle.

Plusieurs aménagements sont directement liés à l'activité de la Manufacture, les quais rive gauche pour l'approvisionnement par bateau, le percement de la rue de Madame, voie droite et large pour faciliter l'accès des matériaux, l'aménagement d'une ligne de chemin de fer reliant la Manufacture à la gare de Châteauneuf, ou encore la construction du pont Camille de Hogues : premier pont civil en béton armé de France construit en 1899. Ses appellations précédentes, pont Neuf et pont de la Manufacture, rappellent que cet ouvrage est construit pour désenclaver le quartier de la Manufacture en offrant un accès rapide par les nouveaux quartiers de la rive droite. Construit en quatre mois sous la direction de l'architecte et entrepreneur François Hennebique, l'ouvrage, large de 8 mètres et long de 150 mètres, a subi des tests de solidité réguliers, dont le défilé au pas cadencé de 250 soldats ou le passage de chariots de 16 tonnes. Classé monument historique le 22 novembre 2002, labellisé "Patrimoine du XX^e siècle", il est actuellement en cours de restauration.

Les quartiers ouvriers et populaire vont se développer dans le faubourg de Châteauneuf, rive gauche, alors que rive droite, la ville bourgeoise s'organise désormais autour du Boulevard Blossac qui accueille hôtels particuliers et les commerces, le palais de justice, l'hôtel de ville, le théâtre et non loin la gare inaugurée en 1852.

La fracture entre les deux rives va être réelle durant le temps d'activité de la Manufacture.

Châtelleraut au début du XIX^{ème} siècle



Source : Inventaire du Poitou-Charentes

Châtelleraut vers la fin du XIX^{ème} siècle



Source : Inventaire du Poitou-Charentes

3^{ème} PARTIE :

LA « MANU » D'AUJOURD'HUI : ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

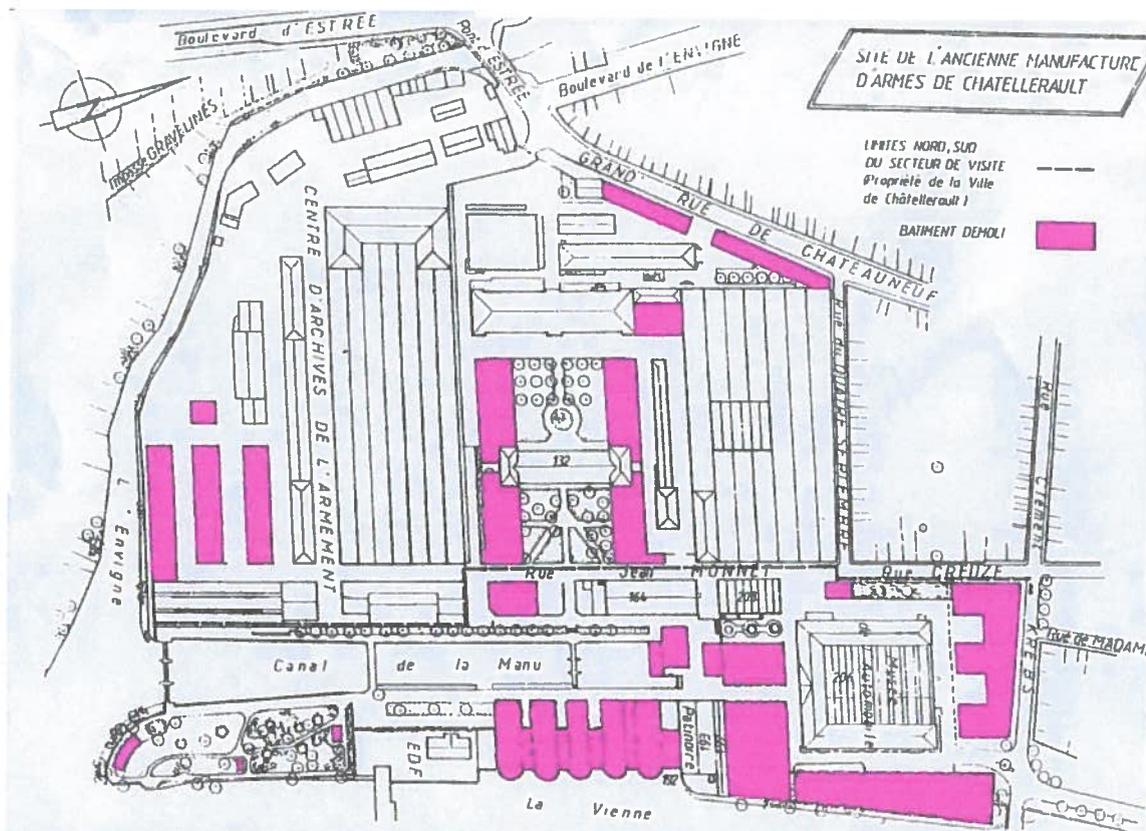
III – La « Manu » d'aujourd'hui : éléments de diagnostic

Ce site, rive gauche de la Vienne, est à proximité du cœur de ville, notamment via le Pont Camille de Hogues.

Les bâtiments ont en partie fait l'objet de travaux de restaurations en vue de leur occupation actuelle. Le site comporte en sus des bâtiments une œuvre d'art, « Les 2 Tours », et des espaces libres, à usage soit de parking, soit de jardin.

Aujourd'hui trois propriétaires se partagent cet ancien espace industriel : la Communauté d'Agglomération, l'A.F.P.A. (Ministère du Travail) et le Centre des Archives de l'Armement (Ministère de la Défense).

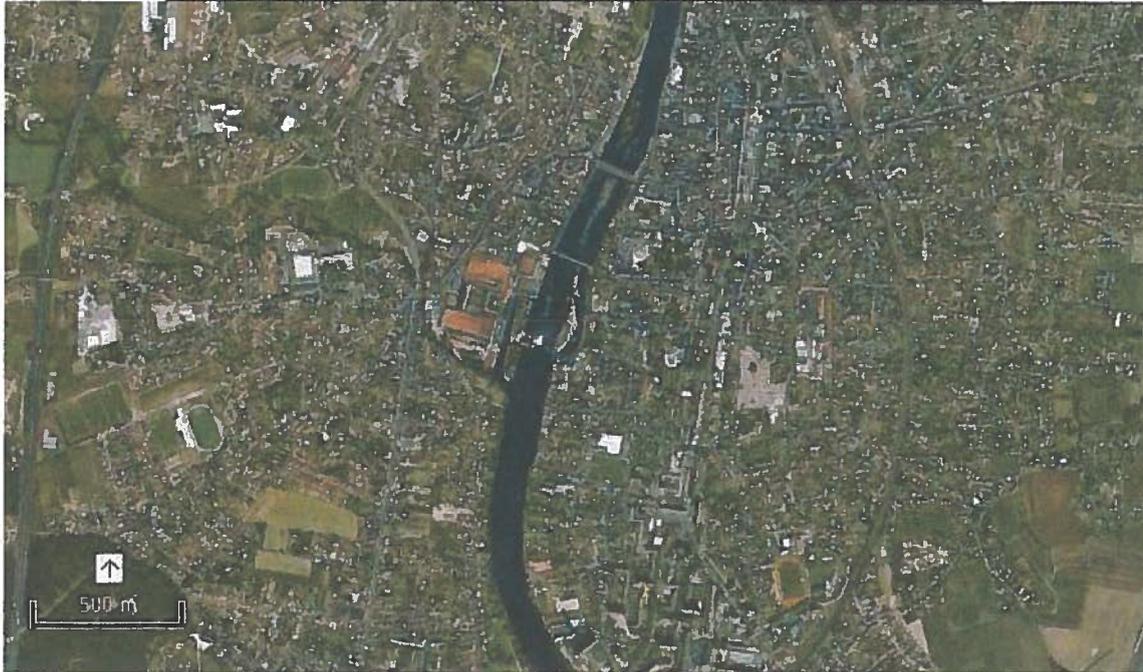
Plan du site, limité par la Vienne à l'Est, l'Envigne au Sud, et respectivement la Grand'Rue de Châteauneuf et les rues du 4 septembre, Creuzé et Clément Krebs, à l'Ouest et au Nord, présentant la limite de propriété de la ville et en mauve les bâtiments démolis depuis 1968.



Réalisation : Guillaume AVRIL, Fond de carte : Archives municipales

A noter que les bâtiments qui étaient propriété de la ville sont aujourd'hui propriété de la CAPC, de même que le bâtiment noté 132 (bâtiment de l'horloge), ainsi que les espaces verts entre ce bâtiment et le canal.

Localisation du site en bordure de Vienne, à proximité du cœur de ville



Source : Google Maps France

Vue aérienne du site de « La Manu »



Source : site Internet PixAile.com

A – Propriétés de l'Etat et d'EDF

Propriété foncière

1 – Le Centre d'Archives de l'Armement

Historique du site :

Au printemps 1886, soit 67 ans après sa création, la Manufacture Nationale d'Armes de Châtellerault débute la construction d'une nouvelle usine destinée à assurer la fabrication de 1000 armes à feu par jour en utilisant des méthodes industrielles modernes. Les travaux de construction des nouveaux ateliers et locaux annexes, prenant notamment la place des pavillons de l'arme blanche construits aux débuts de la manufacture, furent adjugés à M. Moisant, l'un des principaux entrepreneurs de l'exposition universelle de 1889. Cela explique la présence de nombreuses structures métalliques dont Gustave Eiffel fut un des précurseurs (la tour Eiffel a été édifée entre 1887 et 1889).

Depuis 1970, le Centre d'Archives de l'Armement (CAA) est implanté sur une grande partie des terrains de cette « nouvelle usine », dans des locaux dont les dates de construction s'échelonnent de 1875 à 1952. Il conserve et communique au public, suivant la législation en vigueur, les archives techniques et administratives relatives aux fabrications d'armement et les dossiers des anciens personnels civils du ministère de la défense.

Le fonds de l'armement est constitué d'archives provenant :

- de la direction des constructions navales et de ses ports et établissements. Ces documents concernent essentiellement la construction et l'armement de plus de 4000 bâtiments de la marine du milieu du XIXème siècle à nos jours ;
- de la direction des armements terrestres, de ses ateliers et manufactures et de la section technique de l'armée de terre. Ces documents concernent notamment des matériels d'artillerie, armes portatives et munitions (1850 à nos jours) et des véhicules militaires de toutes catégories (1900 à nos jours) ;
- de la direction des constructions aéronautiques, de ses centres d'essais en vol et de sociétés aéronautiques. Ces documents sont datés pour la plupart à partir de la Deuxième Guerre mondiale ;
- de la direction des poudres, de ses poudreries, centres d'études et d'essais relatives aux fabrications (poudres, missiles) ;
- des services centraux des directions de la délégation générale pour l'armement et du service de surveillance de l'armement (cabinets, direction des programmes, direction des relations internationales, direction des recherches et études techniques...).

2 – L'AFPA

En 1992, 3500 m² de locaux ont été entièrement rénovés pour l'association pour la Formation Professionnelle des Adultes, après décision du Ministère du Travail d'y développer l'un des principaux centres de formation professionnelle des adultes de la région Poitou-Charentes.



Vues des bâtiments du site de l'AFPA

3 – Le barrage et la centrale hydro-électrique

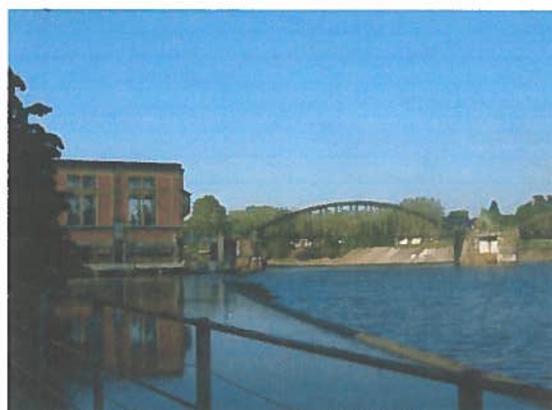
Le barrage, avec son canal de décharge et la centrale hydro-électrique faisaient partie intégrante du site de la manufacture.

A l'origine, en 1823, existait un premier barrage sur ce même emplacement mais l'introduction rapide de l'hydro-électricité amène la construction d'un nouveau barrage et d'une centrale entre 1918 et 1922.

En 1967, la centrale est concédée à EDF (Electricité de France).



Bâtiment EDF



Vue du barrage hydro-électrique

B – Propriétés de la CAPC

→ voir toutes lettres

1 – Le bâtiment principal

Ce bâtiment abritait autrefois les usines mécaniques et ateliers centraux. L'ensemble forme un rectangle de 68m de long sur 44m de large, sur un plan incliné vers la Vienne. Il est construit en béton et moellons de grison en fondation, en pierre de taille dures et moellons de grison en élévation. Les charpentes sont métalliques, les couvertures en ardoise ou tuiles métalliques, parfois avec des sheds³. Le tout est soutenu par des colonnes en fonte à chaque niveau.

L'entrée monumentale (*cf photo*), condamnée en 1955 et réouverte en 1995, est composée d'un arc en plein cintre en pierre de taille dure et soutenu par deux colonnes moulurées.

Dans les dernières années de fonctionnement, les locaux devenus inadéquats pour les installations de fabrication sont utilisés comme atelier de réparation, de sablage, de montage, de contrôle ou comme magasins.



Vue Sud du bâtiment abritant le Musée Auto-Moto-Vélo

³ Shed : Toiture de bâtiment présentant un profil en dents de scie et comportant des versants vitrés de pente rapide exposés au nord.

Ce bâtiment, de 6 500 m² de surface utile tous niveaux confondus est occupé par le Musée de l'Automobile et de la Technique depuis 1970, devenu Musée Auto-Moto-Vélo en 1997, sur environ 3 500 m² au rez-de-chaussée, par les réserves du musée et des parties affectées à des activités sportives (tir et tir à l'arc) au 1^{er} étage. Le 2nd étage est occupé, à l'est seulement, par les clubs d'escrime et de ping-pong.

Les collections non restaurées du musée sont stockées dans divers autres bâtiments hors du site.

Il s'agit d'un musée didactique présentant, de façon permanente, l'évolution de la technicité et différents modèles d'autos, motos et vélos depuis leur création. Il ne s'agit pas d'une collection prestigieuse même s'il y a certaines « belles pièces ». La fréquentation du public est d'environ 11 000 personnes/an, dont une moitié de scolaires de Châtelleraut et de la région et l'autre moitié majoritairement constituée de personnes venant de l'extérieur. Par exemple certaines personnes venant au centre des archives en profitent pour visiter. La population de Châtelleraut et des environs ne représente qu'une part modeste du public.

Ce musée, qui ferme généralement à 18 heures, ne constitue pas un élément majeur de la vie culturelle de la ville et ne concourt pas à son animation. Pour le rendre plus vivant, il serait nécessaire d'y créer des animations fréquentes et renouvelées, ce qui implique une augmentation du financement et du personnel.

2 – Le bâtiment affecté à la Patinoire



Vue Sud du bâtiment abritant la patinoire

Bâtiment de l'ancienne forge mécanique ; il s'agit d'une construction en pierre de taille dure et moellons de grison avec couverture en ardoises, charpente métallique avec un lanterneau vitré.

La cheminée, d'une hauteur totale de 30 mètres, a été construite en 1882 pour servir au tirage des fours et des forges. En 1889, la forge mécanique a été rallongée, par empiètement de 15 mètres sur la Vienne, pour l'édification d'une rotonde de briques et de poteaux.

A la fin des activités de la Manufacture, il servait de magasins des bâtiments et moteurs.

Le bâtiment a été transformé en patinoire depuis 1970.

Il nécessiterait aujourd'hui une restauration, notamment au niveau de sa charpente et de sa couverture.

3 – L'Ecole de Cirque

Son régime est associatif et non celui du service public, même si le Conseil d'Administration est uniquement composé de représentants de l'Etat et des collectivités ville/CAPC.

Cet équipement a été récemment restauré et entièrement aménagé pour les besoins spécifiques de l'école. Il est assorti d'une annexe dans une partie d'un local voisin dit « bâtiment 208 ». Ces bâtiments sont adaptés, les membres de l'école en sont très satisfaits, il n'y a donc pas lieu de changer cette affectation.



Vue des bâtiments dévolus à l'Ecole de Cirque

L'Ecole de Cirque est par ailleurs propriétaire d'un chapiteau installé à proximité, sur un terrain dépendant de l'AFPA. Elle y diffuse les spectacles réalisés par ses élèves ou des spectacles de cirques invités.



Vue du chapiteau de l'Ecole de Cirque, sur le terrain de l'AFPA

4 – Le bâtiment dit « bâtiment de l'horloge »

Autrefois il s'agissait du bâtiment principal d'administration, une construction en moellons durs en fondation, en pierre de taille dure au socle et en pierre de taille en tufeau en élévation.

Il a renfermé les services de la direction, de l'administration, de la compatibilité et à l'origine, ceux du personnel et des bâtiments et moteurs, les salles de cours, de dessin, de conférences, d'honneur et des modèles d'armes, la bibliothèque, les archives.

Sa position isolée au milieu des espaces verts correspond à sa situation originelle. Les bâtiments construits perpendiculairement et qui joignaient les extrémités gauche et droite du bâtiment ont été démolis en 1988.

On aperçoit tout en haut un campanile muni d'une horloge à cadran et de cloches.



Vue du bâtiment de l'Horloge

De 1988 à 2006, le bâtiment a accueilli l'I.T.E.S (Institut Technologique Européen de Sécurité), qui formait alors avec l'A.F.P.A un pôle consacré à la formation professionnelle.

Ce bâtiment, en très bon état intérieur et extérieur est entièrement redistribué en de nombreuses salles. Il est actuellement inoccupé.

5 – Les cheminées

Les cheminées s'élèvent à une hauteur de 45 mètres. Leur fût et leur couronnement en briques reposent sur un socle de pierres de taille dure et des fondations en béton et moellons de grison.

A cet emplacement se trouvaient une citerne d'une capacité de 300 m³ et un château d'eau de 120 m³, tourelle en fer avec huit colonnes d'une hauteur de 20 mètres. Déclarés désaffectés en 1971, ils ont été démolis en 1985.

Les « 2 Tours » sont une création de l'artiste contemporain Jean-Luc Vilmouth, inaugurée le 10 décembre 1994. Une tour escalier en colimaçon donne accès à la passerelle qui relie les deux anciennes cheminées. La passerelle, à 18m de haut, est un des meilleurs endroits pour découvrir la ville, et comme on dit dans les guides touristiques : la vue est imprenable !



Vue de l'œuvre « Comme 2 Tours »
Source : *Inventaire du Poitou-Charentes*

6 – Le canal et le jardin



Vue du canal

Dès l'origine, le jardin a revêtu l'aspect d'un parc clôturé. Des allées serpentent autour d'arbres d'ornement et de parterres de gazon, plus ou moins nombreux selon les époques. C'était un jardin d'aménagement mais aussi potager.

Le jardin du directeur est surtout fréquenté par les personnes travaillant sur le site et quelques riverains (mères de famille avec enfants en bas âge...)



Vue du jardin du directeur

C – Atouts et dysfonctionnements

Ce site est remarquable en raison :

- de son étendue
- de son environnement exceptionnel en bordure de Vienne et d'un canal qui le traverse en partie
- de sa situation dans le quartier de Châteauneuf mais également de sa proximité immédiate avec le cœur de la ville ancienne
- de la qualité architecturale des bâtiments qui s'y trouvent et de leur importance
- de la présence industrielle et ouvrière dont il témoigne



Panneaux indicateurs, sur la rocade et à Châteauneuf

Les personnes travaillant sur le site apprécient la proximité de commerces (banque, pharmacie, poste, boulangerie, charcuterie...) dans la Grand'Rue de Châteauneuf, distante de quelques centaines de mètres.



Vue des commerces dans la Grand'Rue de Châteauneuf

Actuellement, l'utilisation de ce site est partagée entre une activité de formation artistique (Ecole Nationale de Cirque), un Musée Auto-Moto-Vélo et diverses activités sportives dont une Patinoire.

Les relations entre les différentes activités sont essentiellement des relations de bon voisinage, l'Ecole du cirque invite par exemple les personnels des autres activités à ses représentations...

Ce lieu est riche d'associations, d'activités, de pratiques et d'équipements qui se sont construits au fil des années, parfois en complémentarité, mais souvent également sans cohérence d'ensemble.

Il apparaît que la ville de Châtelleraut n'a jamais véritablement établi de schéma d'organisation, aucune synergie n'existe donc entre les activités exercées sur le lieu.

Il s'avère que l'espace est insuffisamment organisé et manque de lisibilité du fait d'un positionnement désordonné de la plupart des activités, localisation résultant, au fil des ans, d'opportunités et non d'un plan pré-établi, d'un déficit de concertation et d'une communication adaptée.

L'ancienne manufacture d'armes reste coupée du quartier malgré sa réaffectation.

D – Enjeux d'aménagement

Les propositions d'aménagement porteront sur la partie du site propriété de la CAPC, le Centre des Archives de l'Armement et l'AFPA ne laissant pas apparaître de dysfonctionnements majeurs.

Il est question de restauration, de mise en valeur et d'affectation du patrimoine historique, en profitant d'un site remarquable en bordure de Vienne, en créant un lieu de vie et en développant les complémentarités et les synergies entre les différentes activités présentes sur le site. Il s'agit d'apporter une contribution à une politique culturelle réfléchie et organisée, pour rendre vivante et attractive la ville de Châtelleraut et pour renforcer l'image et l'animation de son cœur urbain.

Il convient de maintenir une mixité des usages et des occupations, (économiques tertiaires, culturel et de loisirs) favorable pour l'animation des lieux et permettant de raccrocher ce site à la ville et aux autres projets de requalification (bords de Vienne, cœurs d'îlots, espaces publics,...).

4^{ème} PARTIE :

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

IV – Propositions d'aménagement

A – Le devenir du bâtiment de l'Horloge

De la formation professionnelle à la formation artistique :

Le bâtiment pourrait accueillir l'Ecole Nationale de Musique et de Danse, actuellement au cœur de la ville, gérée par la CAPC.

Cet équipement ancien est en l'état inadapté pour la poursuite des ses activités (distribution incommode, surface insuffisante, équipements insuffisants, sécurité limitée...). Son transfert sur un autre site (après une étude négative de réaménagement sur place) a été envisagé.

Le site pourrait également partiellement ou en totalité abriter les associations « satellites » de l'ENMD notamment, « les Amis de l'ENMD », « L'association des Parents d'élèves », « Chant'elleraut », « L'harmonie du Pays Châtelleraudais », et « les Studios Artistiques et Musicaux (SAM) ».

Il y aurait possibilité de synergie et de manifestations communes avec l'Ecole du Cirque, créant une sorte de campus de la formation artistique.

La Manufacture de St-Etienne a elle aussi opter pour une orientation artistique avec la création d'une cité du design, s'appuyant sur cette tradition dans la ville.

B – Le sort du Musée Auto-Moto-Vélo

Il pourrait être envisagé de fermer ou de déplacer ce musée sur un autre site, et de prendre des dispositions pour le mettre en relation avec les industries automobiles actuelles, puisqu'il n'a jamais existé d'industrie automobile antérieurement à Châtelleraut.

Les 6500m² de surface permettraient l'implantation d'un lieu de mémoire permanent spécifique de la Manufacture d'Armes de Châtelleraut : son histoire, ses activités, la mémoire ouvrière qui s'y rattache avec un espace de réunion et d'animation adapté. Cela constituerait un élément de réappropriation du passé industriel et de la mémoire ouvrière, avec possible mise en perspective avec les évolutions contemporaines. Il y a là une possibilité de complémentarité avec le Centre des Archives de l'Armement, ainsi qu'une possibilité d'accès direct via le portail donnant sur le canal.



Vue du portail pouvant permettre l'accès du CAA depuis les abords du canal

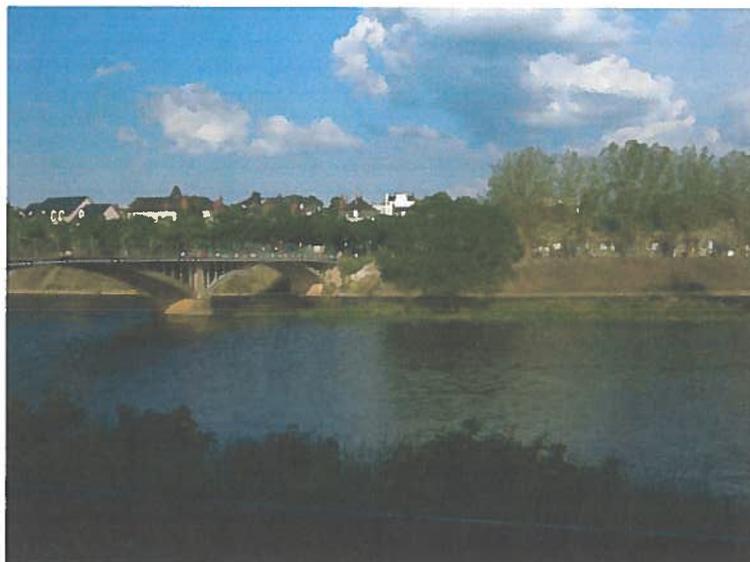
Les lieux pourraient également accueillir des expositions temporaires liées au passé industriel, en partenariat avec d'autres sites en France ou même à l'étranger : la ville jumelée de Velbert en Allemagne a par exemple une tradition industrielle, avec des fonderies, des usines de ferrures et de serrures, des échanges pourraient être envisageable avec des armes à feu ou armes blanches produites à Châtellerault. De même Pila en Pologne, Corby en Angleterre, et Hamilton en Ecosse était également des villes industrielles.

La « Maison pour tous » est un équipement central dans le faubourg de Châteauneuf et ne dispose pas de salle polyvalente. Cet équipement, aménagé dans des locaux anciens, est utilisé par une multitude d'associations, souvent dans des conditions précaires. Certaines de ces associations pourraient être déplacées sur ce lieu. Elles pourraient contribuer à l'animation en synergie ou partenariat éventuel avec d'autres structures installées sur le site.

Les clubs de ping-pong et d'escrime, au 2nd étage et à l'étroit, seraient amenés à déménager.

C – Création d'un nouveau lieu de vie

Le bâtiment actuellement occupé par la patinoire laisserait place à un espace dévolu à un lieu de restauration rapide/caféteria avec possibilité de café-concert, utilisable par les personnes fréquentant régulièrement le site, en journée mais aussi en soirée, ainsi que par les riverains fréquentant les jardins, dont lycéens et les touristes, tous pouvant profiter du panorama offert sur la Vienne et sur le pont.



Panorama visible depuis l'angle Nord-Est de la patinoire.

Cet emplacement est visible dès l'arrivée sur le site, et à proximité immédiate de places de stationnement.

On pourrait en modifier quelque peu l'aspect et remodeler le bâtiment car l'aspect extérieur actuel n'est pas flatteur.



Vue de la patinoire depuis les places de parkings à l'entrée du site.

Tous ces lieux se doivent d'être conformes aux normes ERP (Etablissement Recevant du Public).

D – Embellissements des espaces non-bâtis

La mise en valeur du patrimoine historique et l'attractivité qui peut en résulter se conjuguent avec l'aménagement de certains espaces non bâtis, notamment par l'aptitude à y installer des manifestations et le public.

Ainsi il convient de réaménager de façon plus attrayante les espaces compris entre l'actuel musée et les rues Clément Krebs et Creuzé. On peut envisager de planter, de fleurir, de retracer des places de parking et de refaire le revêtement afin de pouvoir accueillir des stands pendant les jours de marché ou de brocante, étant donné la proximité avec la Grand'Rue de Châteauneuf et les Quais de la Vienne, où se déroulent respectivement ces manifestations.



Vue de l'espace devant le musée, donnant sur la rue Clément Krebs



Vue de l'espace donnant sur la rue Creuzé

On pourrait refaire la place devant les cheminées, afin de lui donner un aspect de « forum », ce qui suppose de supprimer les bacs à fleurs existants.



Vue de l'espace au pied des cheminées

Conclusion

Ces aménagements visent à envisager une organisation raisonnée des activités de façon à créer une attractivité nouvelle par rapport à la situation actuelle et une synergie entre les activités proposées, ainsi qu'une identification immédiate des équipements par la population et leur transformation, pour certains, en « lieux de vie ». Il s'agit de s'appuyer sur les traces du passé pour contribuer à l'animation culturelle de la Région Châtelleraudaise et même à dépasser les frontières municipales et communautaire...

Ce projet s'établit en effet dans le cadre d'une nécessaire clarification de la politique culturelle de la ville et de l'adaptation des outils présents à un contexte qui évolue au grès des investissements, de la vie associative et des attentes de la population.

Ce projet peut s'inscrire dans le cadre plus général de la revitalisation du quartier de Châteauneuf, entre autre le renouvellement urbain des ilots et secteurs d'habitat dégradés et paraît en phase avec la volonté de la commune, mentionnée dans son PADD, de privilégier les équipements de proximité, en particulier dans le domaine scolaire, du sport, des loisirs et de la culture...

J'ai recherché une meilleure adéquation entre les activités de façon à « créer du lien » et à répondre aux besoins actuels mal satisfaits. Je crois que les affectations proposées sont des hypothèses plausibles mais d'autres affectations sont toujours possibles... sachant qu' « octroyer un nouvel usage à un bâtiment ou un espace donné est souvent une amorce de renouvellement de la ville » et que « chaque espace a besoin de se régénérer pour continuer à exister ».

Référence Bibliographiques

PLU de la ville de Châtelleraut

- Sites Internet

Pierre Mairé, Photographie aérienne :

<http://www.pixaile.com/chatell/>

Ministère de la défense, Service historique :

<http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/>

INSEE :

<http://www.insee.fr>

Institut Géographique National :

<http://www.ign.fr>

Encyclopédie Wikipedia :

<http://fr.wikipedia.org>

Office du Tourisme du Pays Châtelleraudais

<http://www.tourisme-chatelleraut.com/fr/index.php>

Ville de Châtelleraut

<http://www.ville-chatelleraut.fr/>

Acteur du Tourisme

<http://www.acteurdutourisme.fr/>

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne

<http://www.poitiers.cci.fr/>

Ministère de la Culture

<http://www.culture.gouv.fr>

Ecole nationale du cirque de Châtelleraut

<http://www.ecoledecirque.org>

Patrimoine du Poitou-Charentes

<http://inventaire.poitou-charentes.fr/>

- Ouvrages

LOMBARD Claude – La Manufacture Nationale d'Armes de Châtelleraut : Histoire d'une usine et inventaire descriptif de ses cent cinquante années de fabrications (1819-1968) – Poitiers Librairie Ancienne : BRISSAUD, 1987 – 398 p. – Art et Patrimoine.

Annexes

Annexe 1 : Historique de la manufacture d'armes d'après l'inventaire du patrimoine du Poitou-Charentes.

1816 : L'administration royale décide le repli des usines de fabrication d'armement situées sur les frontières nord-est : KLINGENTHAL, MAUBEUGE, MUTZIG après les revers des armées napoléoniennes.

Août 1817 : Le comité d'artillerie hésite pour le choix du site entre MOULINS et CHATELLERAULT. Cette dernière ville aurait une importance stratégique plus évidente, la Vienne apporte la force motrice sans parler des ressources des ouvriers de la Coutellerie. On commença donc à étudier un projet de construction d'une manufacture royale d'armes blanches à Châtellerault. Le Colonel d'artillerie COTTY arrête son choix sur un lieu situé entre le moulin de Gravelines et la petite rivière l'Envigne.

26 sept. 1817 : La mairie achète les terrains.

Janvier 1818 : Le Colonel MARION commence à tracer les plans ; les terrains supplémentaires sont achetés.

Sept. 1818 : Le Capitaine d'artillerie KERGAUT trace les profils de la Vienne pour situer l'emplacement du futur barrage. Des prospections de carrières ont lieu pour fournir les meules à aiguiser les armes blanches.

Février 1819 : Le Commandant NOTTRET rentre en fonction et les projets sont approuvés.

14 Juillet 1819 : Une ordonnance royale prescrit la création de la manufacture. Une première commande avait été passée de 1000 sabres d'infanterie modèle 1816, 1000 pelles rondes, 500 pelles carrées, 500 haches d'artillerie exécutée par un détachement de KLINGENTAL (Capitaine et réviseur). Le travail n'était pas rentable, les meules étant mues à bras d'hommes. La fabrication est suspendue et les travaux de construction de la manufacture débutent en 1820 conduits par M. LEDARD. Les travaux hydrauliques sont sous la direction de M. GUILLEBON, ingénieur des Ponts et Chaussées.

13 août 1821 : La première pierre du barrage est posée.

15 août 1821 : La construction du bâtiment principal d'administration est adjudgée. Le projet comprend 5 ateliers sur le bord de l'eau : 2 pour l'arme blanche, 2 pour l'arme à feu, 4 petits bâtiments pour les fondeurs et les trempes de part et d'autre du bâtiment d'administration, 2 ponts sur le canal, un mur de clôture. Les logements des ouvriers et leur famille sont dans la partie nord : 6 bâtiments parallèles à 2 étages séparées par des cours. Architecte : LARNIGNAC DESCOMBES de Ruffec.

1823 : Le barrage de 105 m de long est achevé.

23 avril 1825 : DESCOMBES est remplacé pour la Régie et les travaux s'accélèrent.

1828 : La manufacture de KLINGENTHAL ferme le 1er août 1828 et les ouvriers alsaciens vont peu à peu s'installer à Châtelleraut. Le grand bâtiment d'administration, les usines 3, 4 et 5, les 3 premiers bâtiments de l'arme blanche et le bâtiment aux matières premières sont livrés à l'artillerie (4 500 m²). Les bâtiments des ouvriers de l'arme blanche et le magasin avaient été adjugés en 1827 à l'entreprise BLONDEAU frères. Pendant cette période, les constructions sont hâtives et présentent de nombreux vices. Le bâtiment d'administration avait au rez de chaussée les bureaux, l'encaissage, révision des canons, l'habillage des platines. 1er étage : les recettes, dépôt d'armes finies et atelier de précision. 2ème étage : salle d'armes (en contenait 40000). Il accueille l'administration en 1840.

1829 : Les usines 1 et 2 de l'arme à feu (BLONDEAU) démarrent.

1830-1832 : Construction de nombreux ateliers (graveurs, trempes, forage, banc d'épreuve, casse-fer...).

1831 : Le premier canon de fusil est forgé. L'entreprise est attribuée par adjudication à un entrepreneur. L'Etat est représenté par un Directeur militaire.

1838 : 10000 m² de surface couverte pour 113 580m² de superficie totale.

1840 : Une grande crue a lieu entraînant de très rapides travaux de protection sous la direction d'ingénieurs des ponts et chaussées aidés par des soldats de l'infanterie.

1843-1844 : Un système de vannages mobiles permettant d'ouvrir les pertuis au moment d'une crue sont installés, mais le jour de l'inauguration ce système s'avère dangereux. De cette époque, il faut noter l'harmonie de l'organisation des bâtiments, la symétrie, les cours nivelées et les esplanades plantées d'arbres.

Après 1855 : L'introduction de procédés mécaniques de fabrication entraîne de nombreuses transformations (agrandissements, exhaussements, ...).

1865 : Le Directeur DUROUSSEAU de FAYOLLES fait installer un petit réseau de 36 becs de gaz pour éclairer les cours et les avenues.

1866 : Les ateliers sont éclairés au gaz. Le gouvernement français fait commencer la fabrication du fusil CHASSEPOT. L'effectif des ouvriers triple en deux ans et entraîne de nouvelles constructions qui rétablissent la symétrie des masses des ateliers de part et d'autre de l'allée centrale coupée par le bâtiment d'administration.

Entrepreneurs :

1er oct. 1851 - 30 sept. 1866 : Jules CREUZE

31 déc. 1875 - 31 déc. 1878 : Auguste CHASSEPOT, François Louis HENRY

1874 : Mise en fabrication du fusil GRAS qui n'entraîne pas de grosses transformations et ne dure pas très longtemps.

1882 : 114 943 m² de superficie totale pour 24 000 m² couverts. Parallèlement, les essais d'éclairage à l'électricité ont lieu. Les adaptations à la production, continuent notamment aux fusils à répétition.

1886-1889 : Fabrication du fusil LE BEL : on démolit et on rase, les pavillons à l'arme blanche et à feu disparaissent. Le Capitaine EISSER est le nouveau protagoniste des changements.

- il fait couvrir la rue entre l'usine 121 et les bâtiments 7 et 8
- construire un mur d'enceinte sur l'Envigne
- déplacer le bâtiment 146
- allonger le hangar construit pour les engins de levage
- créer une usine de 8 000 m² à la place du bâtiment pour l'arme à feu
- déplacer les magasins de l'entreprise
- allonger la forge en empiétant sur la Vienne
- construire 3 hangars provisoires

La vapeur est introduite (pour le chauffage) et l'électrification se poursuit (dynamos, Edison).

A partir de 1886 la grande majorité des bâtiments anciens sont démolis et remplacés par des ateliers édifiés suivant le parti architectural où la charpente métallique réduit au minimum le rôle de la maçonnerie de pierre et où les toits en sheds deviennent le mode d'éclairage à peu près universellement adopté pour les ateliers de petite mécanique. L'aspect dégagé et ordonné de l'usine disparaît petit à petit (cf doc n° 9).

1889-1895 : M. TREUILLE, entrepreneur

1889 : - Construction d'une tour de 20 m avec un réservoir de 150m³ d'eau

- restauration du bâtiment 8 incendié
- construction à l'extrémité nord-ouest d'un pavillon contenant un moteur pilon et dynamos
- construction d'un mur de soutènement qui reporte de 15m en avant la façade de la forge formant une vaste rotonde en se raccordant avec l'usine C 6
- construction de 4 pavillons en briques de couleur dans la cour centrale.
- les chaufferies sont alimentées par une cheminée haute de 61,02m...
- la Manufacture d'armes de Châtelleraut est reliée à la gare.

1890 : 53.000 m² couverts sur 120.449 m²

1891-1895 : Commande par les russes de 500.000 fusils.

1906 : Installation d'une salle de radiographie pour les médecins.

1914-1918 : Construction d'une centrale thermique (64) produisant du courant alternatif, du bâtiment 212 rue Kléber (2 000 m²) dont le rez de chaussée accueille des ateliers et des magasins du service des bâtiments et des moteurs. L'étage, un atelier d'usinage.

1917 : Entrepreneur : MM. DEMARIGNY et STAMPA.

1915 : La Brelandière, l'Envigne et l'annexe pour les logements sont ajoutés au complexe de la manufacture d'armes de Châtelleraut.

1918-1921 : Construction de la centrale hydroélectrique du nouveau barrage, avec le bâtiment 119 et installation de 4 turbines.

1934 : Mise en fabrication de la mitrailleuse d'aviation, modèle 1934

1935 : Construction (en 5 mois) du bâtiment 239 (4 536 m² en tout) par l'établissement PAUFIQUE frères à Lyon.

1936 : Le bâtiment 105 est construit par les Etablissements DARRAS et JOUANIN de Neuilly/Seine, sert de bureau de fabrication, magasin aux pièces détachées.

Pendant la deuxième guerre mondiale : la manufacture d'armes de Châtelleraut s'agrandit sur de nouveaux terrains. Le 30 et 31 août 1944 des bombardements détruisent les centrales hydroélectriques thermiques qui seront réparées par la Société FRATERNELLE de Poitiers

1951-1953 : Le bâtiment 108 est reconstruit (station à air comprimé).

Les charpentes métalliques sont réalisées par les Entreprises BARBOT-LEFORTIER de la Haye Descartes ; le béton armé et la maçonnerie par l'Entreprise BACHMANN de Châtelleraut.

1952 : Les bâtiments 74, 57, 58, 59, 60 et 65 sont démolis pour le bâtiment 174 (stockage des aciers) construit par l'Entreprise FAURE et Cie de Saint-Etienne.

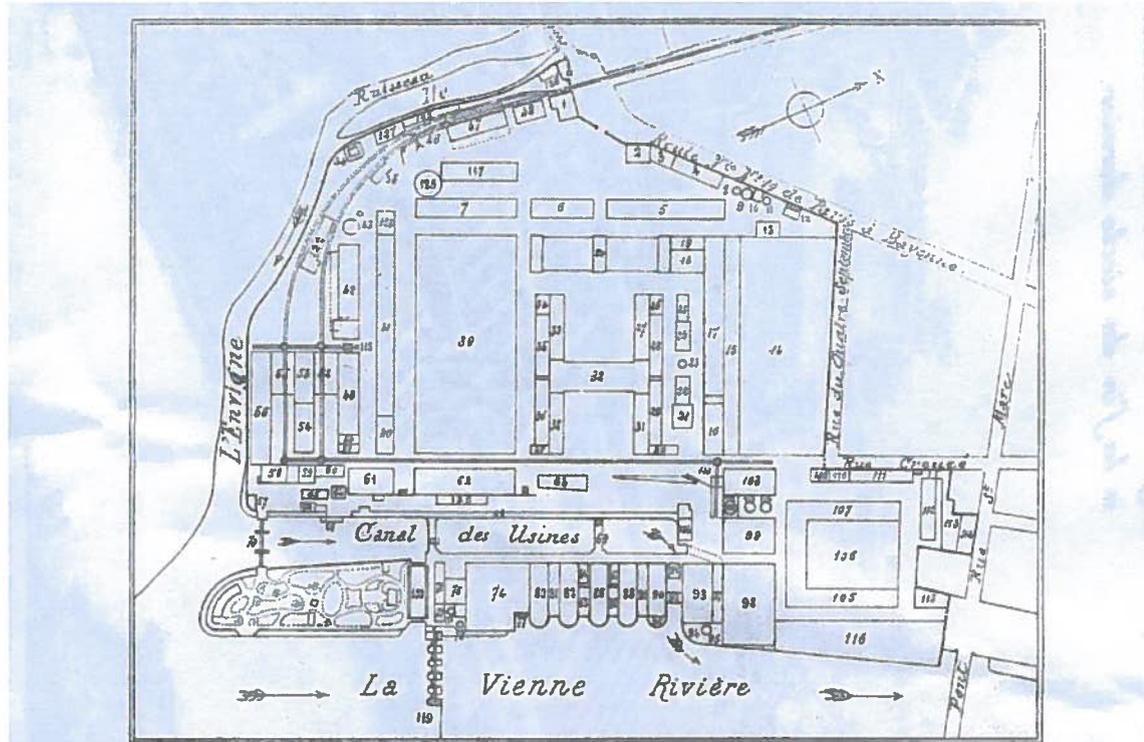
Les bâtiments 226, 230 et 233 sont remplacés par un nouveau garage.

Les ateliers centraux modernisés (114, 115, 116 et 117 terminés en 1961 par la société " les Etudes du Génie Civil ".

Les travaux s'interrompent à cette période et la manufacture. A partir de 1962, les effectifs sont réduits et la Manufacture d'armes de Châtelleraut doit finalement fermer ses portes en 1968.

Aujourd'hui trois propriétaires se partagent cet espace industriel : la ville, l'A.F.P.A. et l'armée (centre d'archives).

Annexe 2 : Plan de « La Manu » à la fin du 19^{ème} siècle

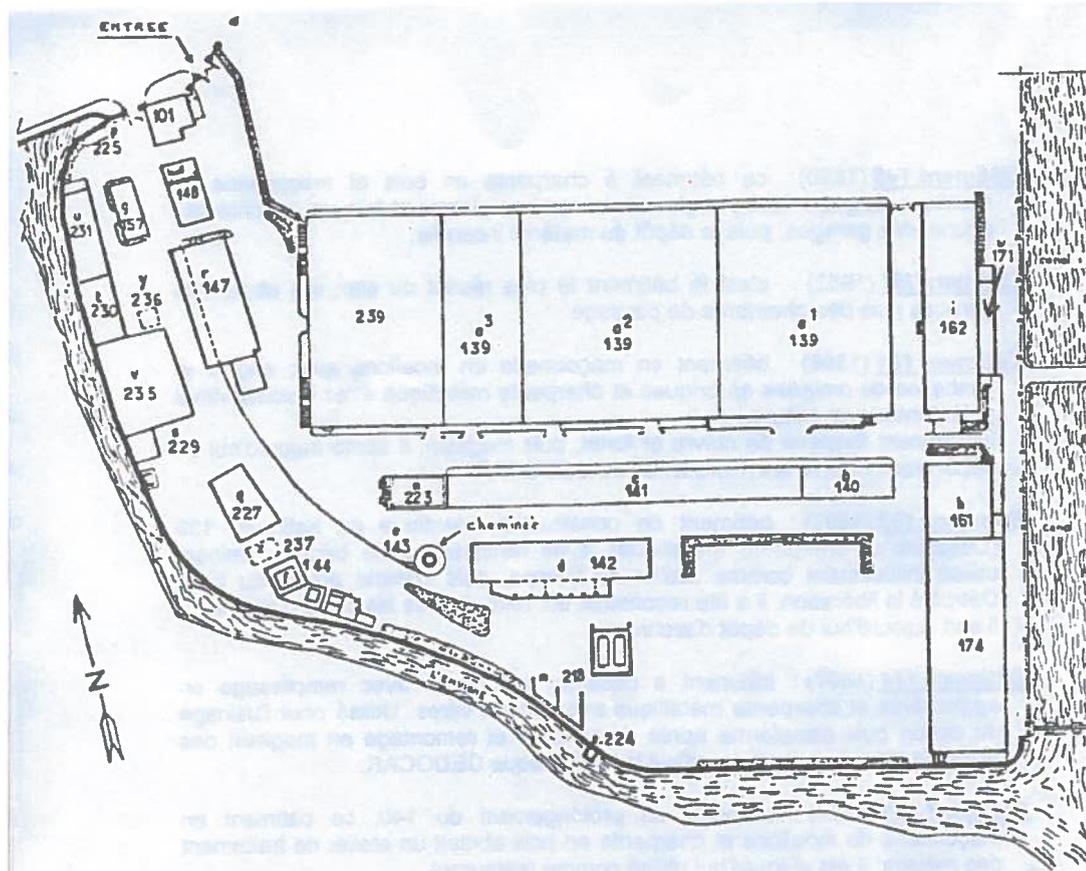


LÉGENDE

- | | | |
|---|---|--|
| <p>1 Logement d'un concierge et corps de garde, Logement d'un officier d'ad.
 2 Cabinet des médecins, Logement d'un off. d'ad. Bureau de l'embouchage.
 3 Salle d'attente du service médical et réfectoire.
 4 Magasin.
 5 Magasin aux machines.
 6 Atelier de peinture.
 7 Salle d'encasement.
 8 Cheminée.
 9 Réservoir d'eau.
 10 Générateurs Belleville.
 11 Cheminée.
 12 Cabinets d'aisance.
 13 Machines électriques et machine à vap. de 180 chevaux.
 14 Usine mécanique. 2 machines Corliss de 200 chevaux.
 15 Usine mécanique.
 16 Ateliers de la précision et de l'école d'apprentissage.
 17 Réparation des machines et outillage Machine à vap' Farcot de 185 chevaux.
 18 Hangar avec pont roulant
 19 Recettes et comptabilité du service des machines.
 20 Salle d'armes.
 21 Forge mécanique.
 22 Générateurs.
 23 Cheminée.
 24 Générateurs.
 25 Machine à vap' Farcot de 185 chevaux.
 26 Logement. Cabinets d'aisance.
 27 Magasin de la réparation des machines.
 28 Forge de la réparation des machines.
 29 Forge de l'outillage et magasin aux outils.
 30 Magasin aux outils.
 31 Magasin aux fers et aciers.
 32 Bâtiment d'Administration.
 33 Laboratoires de photographie et de chimie. Bureau des approvisionnements.
 34 Logement. Cabinets d'aisance.
 35 Étuve des bois.
 36 Magasin. Atelier de peintures.
 37 Magasin.
 38 Poste des surveillants. Lithographie Nickelage. Machine à traction.
 39 Usine mécanique. 2 machines Corliss de 800 chevaux.</p> | <p>40 Étuve des chiffons. Magasin.
 41 Étuve du bronzage. Montage de l'arme fusil.
 42 Générateurs et baine du bronzage. Logement.
 43 Grande cheminée et four à brûler les chiffons.
 44 Pressoirs.
 45 Cabinets d'aisance.
 46 Quai d'embarquement avec pont roulant
 47 Hangar du chemin de fer.
 48 Magasin aux pompes d'incendie et scierie.
 49 Magasin.
 50 Scierie.
 51 Cabinets d'aisance.
 52 Cour couverte. Réception des matières.
 53 Magasin.
 54 Magasin.
 55 Cour couverte.
 56 Magasin.
 57 Hangar du découpage.
 58 Épreuve de canon.
 59 Salle de charge. Recette.
 60 Brasage de la hausse.
 61 Fonderie de fonte et de cuivre.
 62 Magasin aux machines.
 63 Magasin au bois de chauffage.
 64 Hangar.
 65 Nettoyage du canon après épreuve.
 66 Préparation des soldes du bronzage.
 67 Abreuvoir.
 68 Stand souterrain de 200 mètres.
 69 Pont du canal.
 70 Yannage de prise d'eau.
 71 Trémie du canon.
 72 Atelier du service électrique.
 73 Cheminée.
 74 Usine mécanique. Turbine Kerschlin de 100 chevaux.
 75 Générateurs et machine à vap' Farcot de 80 chevaux.
 76 Cabinets d'aisance.
 77 Cabinets d'aisance.
 78 Usine mécanique.
 79 Usine mécanique. 2 Turbines américaines de 100 chevaux.
 80 Balanciers. Fabrication des vis.
 81 Atelier à vapeur. Kerschlin de 40 chevaux.
 82 Recette. Hangar pour locomobile de 70 chevaux.
 83 Usine mécanique.</p> | <p>86 Séchoir des polissoires. 2 turbines de 40 chevaux.
 87 Recette du polissage.
 88 Usine du polissage.
 89 2 turbines Kerschlin de 40 et 80 chevaux.
 90 Aiguillage des arbres.
 91 Recette. Magasin.
 92 2 turbines Kerschlin de 40 chevaux.
 93 Forge mécanique.
 94 Annexe de la forge.
 95 Cheminée.
 96 Épreuve des meules. Cabinets d'aisance.
 97 Accumulateurs électriques — Turbine Kerschlin de 180 chevaux.
 98 Grande forge mécanique.
 99 Générateurs et machine Corliss de 120 chevaux. Pompes du réservoir et de la citerne.
 100 Compteurs à gaz.
 101 Citerne et dépôt de charbon des générateurs.
 102 Tourelle et réservoir d'eau de 120 m³
 103 Cheminée.
 104 Cheminée.
 105 } Usine mécanique. 2 machines Corliss de 200 et de 120 chevaux.
 106 }
 107 }
 108 Générateurs et séchoir.
 109 Concierge. Cabinets d'aisance.
 110 Atelier des candidats chefs-armuriers.
 111 Étampe et trempé des cuirasses.
 112 Magasin.
 113 Hangar au bois.
 114 Magasin aux fers.
 115 Hangar aux bois.
 116 Ateliers du recuit et de la trempé des pièces. Ateliers du service des bâtiments. Recette. Cabinets d'aisance.
 117 Magasin.
 118 Pont à bascule de 20000 kilos.
 119 Barrage de la Vienne.
 120 Yannage de prise d'eau
 121 Passerelle.
 122 Hangar aux bois
 123 Atelier de lustrage.
 124 Annexe du tir.
 125 Hangar aux bois.
 126 Hangar aux matériaux.
 127 Hangar.
 128 Manège.
 129 Scierie mécanique.</p> |
|---|---|--|

Source : Archives municipales

Annexe 3 : Plan du Centre des Archives de l'Armement

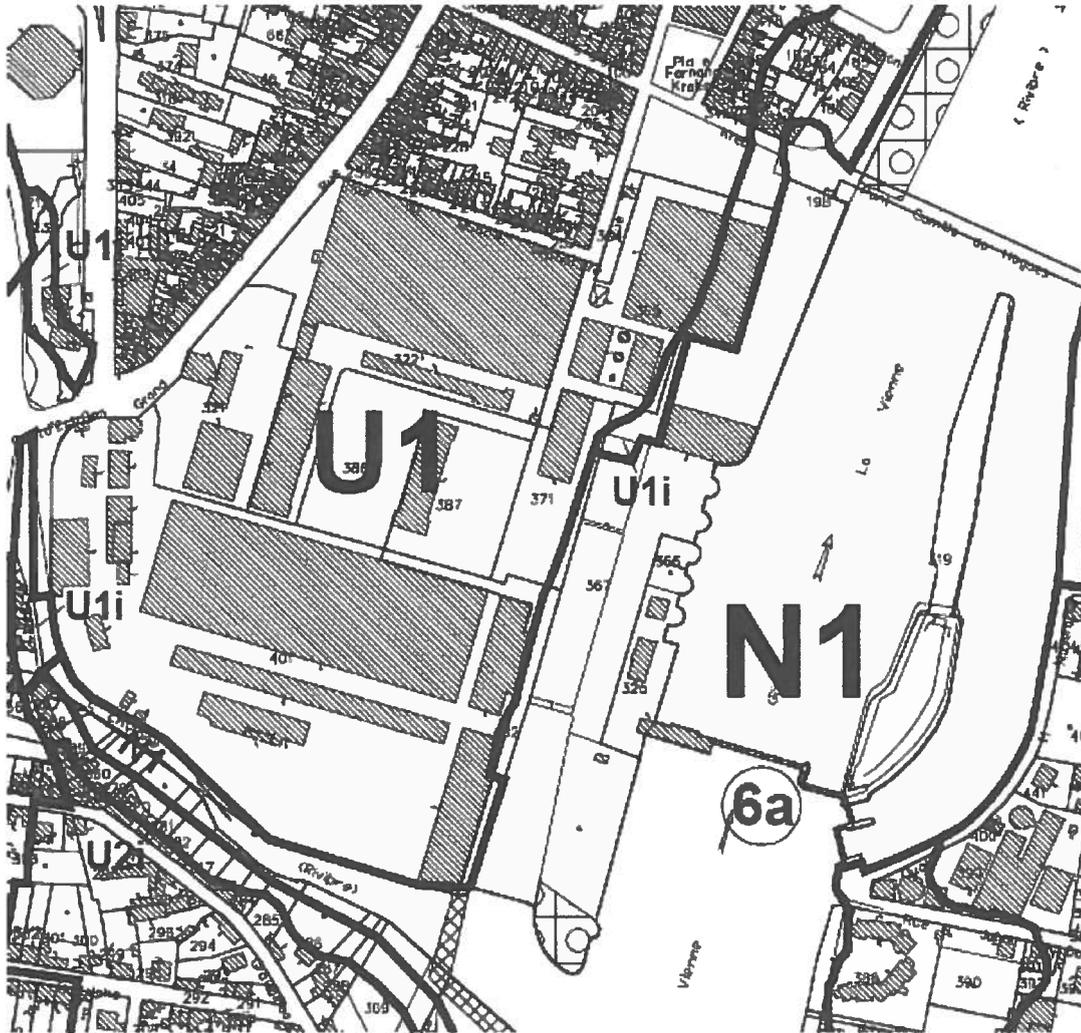


CAA 1994

N° bâtiments	Utilisation des bâtiments
101	Logement - Poste de surveillance
139 A ¹ - 139 A ²	Magasins d'archives
139 A ³	Dépôt d'archives
140 - 141	Bureaux divers - Salle de tri et de réunion
142	Atelier du Service Général - Chaufferies - Douches
143	Cheminée (hauteur 61 mètres)
144	Local jardnier
147	Hall de stationnement des véhicules
148	Hall d'accueil
157	Dépôt de matériels (Chambres désaffectées)
161	Dépôt CEDOCAR
162	Dépôt d'archives
171	Dépôt
174	Bibliothèque CEDOCAR
218	Citermes à fuel
223	Restaurant
224	Guêrite
225	Poste de distribution et comptage - EDF
227	Dépôt mobiliers et divers
229	Dépôt
230	Garages
231	Garages
235	Dépôt d'archives
236	Citermes à essence - 2 x 4 m ²
239	Dépôt

Source : Centre des Archives de l'Armement

Annexe 4 : Extrait zonage du PLU et règlements correspondant



ARTICLE 3 – DIVISION DU TERRITOIRE EN ZONES

Le territoire couvert par le Plan Local d'Urbanisme est divisé en zones urbaines (U), en zones à urbaniser (AU), en zones naturelles (N) et en zones agricoles (A). Le plan délimite également les terrains classés comme Espaces Boisés à conserver, à protéger ou à créer.

Y figurent aussi les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ou à la réalisation de logements.

Répartition des différentes zones et des secteurs :

- 1 – Zones urbaines : U1, U1a, U1b, U1i
- U2, U2a, U2b, U2i
- U3, U3a, U3b
- Uy, Uyi

L'indice **i** délimite les secteurs compris dans la zone bleue du Plan d'Exposition aux Risques (P.E.R.), qui définit le risque d'inondation par la Vienne et ses affluents. Dans ces secteurs, les constructions et installations autorisées sont soumises au respect de prescriptions particulières.

2 – Zones à urbaniser ouvertes à l'urbanisation : AU1, AU1a, AUx, AUy et AUya

3 – Zones à urbaniser après modification ou révision du PLU : AU2, AUy2

4 – Zones agricoles à protéger : A

5 – Zones naturelles : N1, N2, N3, N4, NL, NLir et NLib

La zone **U1i** correspond à la prise en compte du risque d'inondation et des règles définies par le PER (Plan d'Exposition aux Risques)

PER -CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS APPLICABLES EN ZONE BLEUE

La zone bleue est une zone moins exposée au risque d'inondation.

Il y est prévu un ensemble **d'interdictions, réglementations** à caractères administratif et technique, dont la mise en œuvre est de nature à prévenir le risque, réduire ses conséquences ou le rendre plus supportable.

Section 1 – Concernant les biens et activités existants

Article 1.1. : Sont interdits :

- Tout stockage de produits dangereux.

La liste de ces produits est fixée par la nomenclature des installations classées et la réglementation sanitaire départementale.

Article 1.2. : Sont prescrites les mesures de réglementation suivantes :

- Les réseaux techniques (eau, gaz, électricité) seront équipés d'un dispositif de mise hors service ou seront installés hors crue de référence.
- A l'occasion de toute réfection importante, reconstruction totale ou partielle de toute partie de la construction située au-dessous de la cote de référence :
 - . L'isolation thermique et phonique utilisera des matériaux hydrophobes ;
 - . Les matériaux putrescibles ou sensibles à la corrosion seront traités avec des produits hydrofuges ou anticorrosifs ;

- . Les revêtements de sols et de murs et leurs liants seront constitués de matériaux non sensibles à l'action de l'eau.
- Les matériaux électriques, électroniques, micromécaniques et appareils de chauffage seront placés au-dessus d'un niveau correspondant à la cote de référence ou déplaçables.
- Les citernes enterrées seront lestées ou fixées ; les citernes extérieures seront fixées au sol support, lestées et équipées de murets de protection arasés à la cote de référence.
- Le mobilier d'extérieur, à l'exclusion du mobilier aisément déplaçable, sera ancré ou rendu captif.
- Les véhicules et engins mobiles ainsi que l'ensemble des biens déplaçables bénéficieront d'un accès aisé en permanence.
- Le remblaiement et le dessouchage dans le lit majeur n'est admis qu'à partir de la cote de référence.
- Le stockage des produits sensibles à l'eau devra être réalisé dans un récipient étanche, résistant à la crue centennale et lesté ou fixé afin qu'il ne soit pas emporté par la crue. A défaut, le stockage sera effectué au-dessus de la cote de référence.
- Le stockage de quantités ou concentrations, de produits polluants inférieures aux normes minimales fixées pour leur autorisation ou déclaration, devra être réalisé dans un récipient étanche, résistant à la crue centennale et lesté ou fixé afin qu'il ne soit pas emporté par la crue. A défaut, le stockage sera effectué au-dessus de la cote de référence.
- Les travaux et installations, destinés à réduire les conséquences du risque existant ne pourront être envisagés qu'après études préalables et accord des services compétents.

Section 2 – Concernant les biens et activités futurs

Article 2.1 – Sont interdits :

- Tout surcreusement et excavation par rapport au terrain naturel.
- Tout stockage de produits dangereux.

La liste de produits est fixée par la nomenclature des installations classées et la réglementation sanitaire et départementale.

- Au-dessous du niveau correspondant à la cote de référence augmenté d'un mètre, l'utilisation dans la structure bâtie de composants sensibles à l'attaque de l'eau.
- Les installations fixes des terrains de camping et caravanage.
- Les clôtures pleines et les haies faisant obstacle à l'écoulement des eaux.

Article 2.2. – Sont prescrites les mesures de réglementation suivantes :

- La cote du plancher du premier niveau aménagé ou habitable sera fixée à un niveau supérieur ou égal à la cote de référence. Toute ou partie d'immeuble située au-dessous de cette cote de référence est réputée non aménageable et inhabitable.
- Les réseaux techniques (eau, gaz, électricité) seront équipés d'un dispositif de mise hors service ou seront installés hors crue de référence.
- Pour toute partie de construction située au-dessous de la cote de référence, l'isolation thermique et phonique utilisera des matériaux hydrophobes.
- Pour toute partie de construction située au-dessous de la cote de référence, les matériaux putrescibles ou sensibles à la corrosion seront traités avec des produits hydrofuges ou anti-corrosifs.
- Pour toute partie de construction située au-dessous de la cote de référence, les revêtements de sols et de murs et leurs liants seront en matériaux non sensibles à l'action de l'eau.
- Les matériels électriques, électroniques, micromécaniques et appareils de chauffage seront placés au-dessus d'un niveau correspondant à la cote de référence augmentée de 0,50m.
- Les citernes enterrées seront lestées ou fixées, les citernes extérieures seront fixées au sol support, lestées et équipées de murets de protection calés à la cote de référence.
- Les meubles d'extérieur, à l'exclusion du mobilier aisément déplaçable, seront ancrés ou rendus captifs.
- Les véhicules et engins mobiles, ainsi que l'ensemble des biens déplaçables, bénéficieront d'un accès aisé en permanence.
- Le remblaiement et le dessouchage dans le lit majeur sont admis à partir de la cote de référence. Dans le cas d'un projet d'aménagement global de zones NA, HNA ou ZAC par exemple, les remblaiements pourront être autorisés dans la mesure où une étude hydraulique a préalablement démontré qu'ils ne provoquaient pas une surélévation significative du niveau des eaux.

- Le stockage des produits sensibles à l'eau devra être réalisé dans un récipient étanche, résistant à la crue centennale et lesté ou arrimé afin qu'il ne soit pas emporté par la crue. A défaut, le stockage sera effectué au-dessus de la cote de référence.
- Le stockage de quantités ou concentrations de produits polluant inférieures aux normes minimales fixées pour leur autorisation ou déclaration, devra être réalisé dans un récipient étanche, résistant à la crue centennale et lesté ou arrimé afin qu'il ne soit pas emporté par la crue. A défaut, le stockage sera effectué au-dessus de la cote de référence.
- Les voies d'accès, les parkings, les aires de stationnement de toutes natures doivent être arasés au niveau du terrain naturel et comporter une structure de chaussée insensible à l'eau.
- Le profil en long des voies d'accès doit se situer au-dessus de la cote de référence et ces voies doivent être équipées d'ouvrage de décharge dont l'ouverture doit permettre l'écoulement de la crue de référence, protégée de l'érosion et comporter une structure de chaussée insensible à l'eau.
- Les demandes de P.C. ou de lotissement en zone NA et HNA du P.O.S., ainsi que les études préalables à la réalisation d'aménagements, comporteront une étude hydraulique démontrant la non aggravation du risque et de ses effets.



Ecole Polytechnique Universitaire
Département Génie de l'Aménagement
35 allée Ferdinand de Lesseps
BP 30553
37205 TOURS cedex 3

Stroobant Chani

Avril Guillaume
Stage DA3
2007-2008

Résumé

Châtellerault, ville d'environ 34000 habitants située sur la Vienne, a vu son activité rythmée par la Manufacture Nationale d'Armes pendant près de 150ans, jusqu'à sa fermeture en 1968.

Hormis l'espace propriété du Ministère de la Défense, les lieux ont connu une période de friche industrielle, avant d'accueillir un pôle de formation professionnelle, dont seul l'AFPA demeure aujourd'hui.

Le site de « La Manu » reçoit plusieurs activités, qui y ont été localisées à la suite d'opportunités, il en résulte un manque de cohérence de l'ensemble.

Il est donc nécessaire de revaloriser ce patrimoine de la ville et d'envisager de nouvelles affectations à certains espaces.

Mots clés

Patrimoine, tourisme, recomposition, manufacture, pôle culturel
Châtellerault, Vienne (86), Poitou-Charentes